

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

---

# 2021





# SOMMAIRE

|             |   |
|-------------|---|
| P.05        | Mot du Président  |
| P.06        | Le territoire   |
| P.07        | Assemblées des élus   |
| P.08        | Le personnel intercommunal  |
| P.13        | Finances  |
| P.20        | Communication   |
| <b>P.25</b> | <b>I. LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</b>  |
| P.26        | Le projet de territoire   |
| P.27        | Aménagement de l'espace, Habitat et mobilités<br>Systèmes d'informations géographiques<br>Bus de la mer<br>Mobilité durable   |
| P.31        | Développement économique et touristique<br>Création d'un espace entreprise et coworking<br>Zones d'activités et zones industrielles<br>Ateliers Relais<br>Cleantech vallée & Cleantech booster<br>Territoires d'industrie<br>Ecologie industrielle territoriale - EIT<br>Marchés nocturnes 2021<br>Fonds L'OCCAL (Covid)<br>Relais Fluvial "Les Estères"<br>Sentiers de randonnées<br>Boucles cyclo<br>Office de tourisme<br>Taxe de séjour<br>Des trains pour découvrir notre territoire |
| P.40        | Développement durable<br>Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)<br>GEMAPI  |
| <b>P.43</b> | <b>II. ENVIRONNEMENT</b>  |
| P.44        | Gestion des déchets<br>Collecte, traitement, élimination, valorisation des déchets<br>Collecte et élimination par la régie communautaire<br>La collecte et l'élimination des déchets sur les communes gérées par des syndicats  |
| <b>P.49</b> | <b>III. SERVICE A LA POPULATION</b>   |
| P.50        | Eau et assainissement   |
| P.51        | Relais intercommunal de services au public  |
| P.53        | Politique Culturelle et sportive  |
| P.56        | Petite enfance  |
| P.59        | Sécurité et Prévention de la délinquance  |
| <b>P.65</b> | <b>IV. MUTUALISATION</b>  |





## LE MOT DU PRÉSIDENT

Chaque année notre rapport d'activité permet de mettre en lumière le travail accompli par les élus et les agents de la communauté de communes du Pont du Gard. Ce travail souvent méconnu par le grand public, est pourtant essentiel pour notre vie quotidienne. C'est aussi l'occasion de rendre compte pour l'année qui vient de s'écouler de la mise en œuvre du budget voté en début d'année, de nos actions et de l'état d'avancement de nos projets. Mais au-delà des chiffres et des concepts, il met surtout en lumière l'engagement quotidien des agents qui sont pleinement au service de nos habitants.

Située au croisement entre Provence et Occitanie, la communauté de communes du Pont du Gard est un territoire, qui tout en préservant un cadre de vie privilégié se doit de mettre en œuvre une politique permettant à la fois un développement économique durable et dynamique et d'accroître les services à la population. La communauté de communes se devait d'être visible. Ainsi un nouveau visuel plus moderne et plus attractif, avec le concours des élèves du territoire, a été élaboré. Nous avons également approuvé le projet de territoire qui nous a permis de définir les axes de développement jusqu'en 2030. Il s'agit d'un projet global de développement, porté par les acteurs locaux, qui aborde les différents domaines d'interventions du territoire : services à la population, développement économique, agriculture, tourisme, habitat, urbanisme, environnement, santé...

Je vous laisse découvrir, au fil des pages qui suivent, ce rapport d'activités. Je vous souhaite une excellente lecture.

Pierre PRAT,  
Président

A handwritten signature in blue ink that reads "Pierre Prats". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

## LE TERRITOIRE

Créée le 15 novembre 2002, la Communauté de Communes du Pont du Gard se compose au 31 décembre 2021 de 17 communes, regroupant **26 414 habitants** pour une **superficie de 247,7 km<sup>2</sup>**.

Elle est située à l'est du département du Gard, à une quinzaine de kilomètres de la ville de Nîmes au Sud-Ouest et de la ville d'Avignon à l'Est.

Le territoire se caractérise par une géomorphologie variée entre plaines agricoles, collines et zones boisées protégées. Le réseau hydrographique est marqué par le **Gardon** qui traverse le territoire, en passant par le **Pont du Gard** au centre et venant se jeter au sud dans le fleuve du **Rhône**.

La Communauté de Communes du Pont du Gard jouit d'un **cadre de vie de qualité** qui la rend attractive en termes d'habitat, de par sa situation géographique mais aussi d'un point de vue touristique grâce à la richesse de son patrimoine. L'**industrie, l'artisanat et l'agriculture** également jouent un rôle important dans l'économie locale.



Source Insee : Les populations légales millésimées 2017 entrent en vigueur le 1 janvier 2021. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

## TRAVAUX DES ASSEMBLÉES EN 2021

La Communauté de Communes du Pont du Gard est dirigée par un organe délibérant, le Conseil Communautaire, dont les membres sont élus au suffrage universel direct. Il se compose de **33 conseillers communautaires et de 10 suppléants issus des conseils municipaux**.

Les conseillers communautaires ont élu leur **Président qui est l'organe exécutif** de la Communauté de Communes du Pont du Gard. Les 10 Vice-Présidents composent, avec le Président, le Bureau.

**L'assemblée délibérante a été renouvelée consécutivement aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020.**

**Les élus regroupés en groupes de travail mènent des réflexions sur les projets** relevant de leur domaine d'action, de leur propre initiative ou à la demande du Bureau ou du Conseil communautaire. Les dossiers sont ensuite examinés par le Bureau avant d'être soumis au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes du Pont du Gard reçoit des compétences d'attribution transférées par ses communes membres.

Un certain nombre d'entre elles sont obligatoires, d'autres sont facultatives.

**5**

**Conseils  
communautaires**



**8**

**Bureaux  
communautaires**



**112**

**Délibérations**



**429**

**Transmissions  
en Préfecture**



**133**

**Décisions**



## LE PERSONNEL INTERCOMMUNAL

### MASSE SALARIALE 2021

Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de Communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au 31 décembre 2021, les effectifs de l'intercommunalité sont de 155 agents dont 106 agents titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique Territoriale, 49 agents non titulaires (Contrat à Durée Indéterminée de Droit Public, Emplois aidés, Contrat à Durée Déterminée, Apprentis).



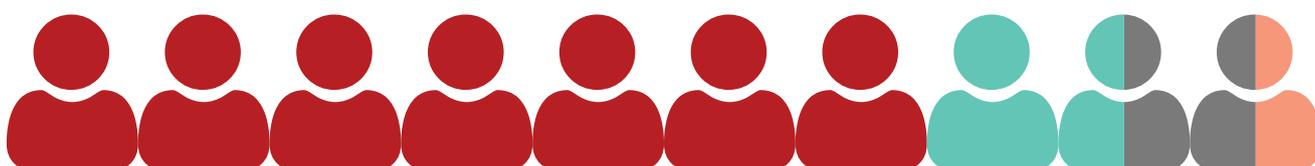
### VENTILATION DES EFFECTIFS (HORS AGENTS EN DISPONIBILITÉ ET CONTRATS DE DROIT PRIVÉ)

**24**  
agents au Pôle Direction /  
Services Administratifs

**21**  
agents au Pôle  
Service Technique

**10**  
agents au Pôle  
Police Intercommunale

**100**  
agents au Pôle  
Petite Enfance

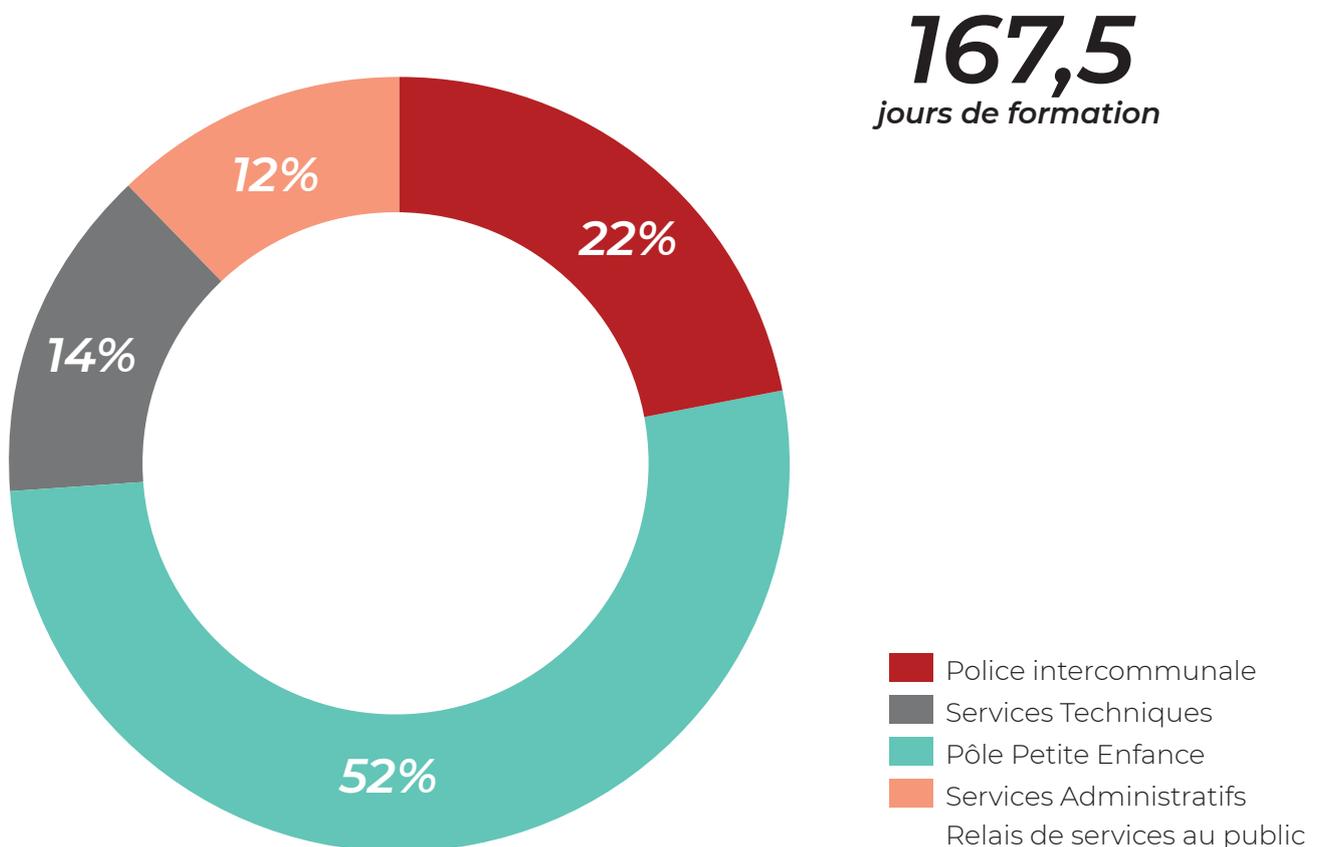


■ Pôle Petite Enfance : 64,5 %   ■ Pôle Service Technique : 13,5 %  
■ Pôle Direction / Services Administratifs : 15,5 %   ■ Pôle Police Intercommunale : 6,5 %

## FORMATIONS 2021

### Total des jours de formations suivies en 2020

| Type de formation                      | TOTAL FORMATIONS 2021 |
|--|-----------------------|
| Intégration                            | 10                    |
| Professionalisation                    | 107,5                 |
| Perfectionnement                       | 14                    |
| Préparation concours et examens        | 2                     |
| 1er emploi ou poste à responsabilité   | 4                     |
| FCO (formation continue obligatoire)   | 25                    |
| FPA (formation préalable à l'armement) | 5                     |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>167.5</b>          |



## PRÉVENTION DES RISQUES

### ***Fiche 5 minutes sécurité « Tous des héros »***

La crise de la COVID-19 ne doit pas nous faire oublier les autres risques professionnels.

Un **nouvel outil de prévention** a ainsi été créé en mars 2021 : Les fiches « Tous des héros »

Ces **fiches synthétique** (5 minutes de lecture) traitent d'**une thématique par édition**. Les sont remises aux agents par leurs encadrants et font l'objet d'une **lecture commune afin de permettre des éventuels échanges sur le thème abordé**.

Sur l'année 2021, 3 fiches ont été diffusées sur les thématiques suivantes :

**>>>** Fiche n°1 – mars 2021 : Accidents de trajet

**>>>** Fiche n°2 – juin 2021 : Port de charges

**>>>** Fiche n°3 – octobre 2021 : Les EPI

### ***Diagnostic des risques Psycho-sociaux (RPS)***

La Communauté de Communes du Pont du Gard a initié en 2021 un diagnostic de prévention des risques psychosociaux. Pour mener cette démarche, **la collectivité a été accompagnée par les cabinets extérieurs**, IDDELIA et FORMAN afin d'en garantir la neutralité et l'expertise.

L'objectif de cette démarche permettra était de disposer d'un diagnostic approfondi, et d'élaborer un plan d'actions visant l'amélioration des conditions de travail et de mener une réflexion profonde et durable sur la qualité de vie au travail.

#### **Calendrier des actions :**

**>>> 27 mai 2021 :** COPIL 1 : Préparation de la démarche

**>>> 18 juin 2022 :** Diffusion du questionnaire aux agents

**>>> 22 juillet 2022 :** COPIL 2 : Présentation du pré-diagnostic suite à l'analyse des entretiens

**>>> Septembre et octobre 2022 :** Conduite des entretiens individuels

**>>> 14 décembre 2021 :** COPIL 3 : Présentation du diagnostic et du plan d'actions

Le CHSCT a été informé du diagnostic et du plan d'actions. Un groupe de travail CHSCT composé d'un représentant du personnel, d'un représentant de la direction, d'un représentant du service RH et d'un membre agent du CHSCT a été composé afin de travailler sur les actions à mettre en œuvre.

### **Visite de l'agent chargée de la fonction d'inspection**

Dans le cadre de la convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail avec le centre de gestion du Gard, l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), est intervenu dans votre collectivité le 19 septembre 2021.

La visite s'est déroulée en 3 étapes :

- 1.** Réunion de présentation de la démarche et du retour sur les actions engagées par la collectivité.
- 2.** Visite de locaux ou de chantier, en présence de l'Assistant de Prévention.
- 3.** Bilan de la visite auprès d'un élu et d'un représentant de l'autorité.

Pour cette visite les bâtiments suivants ont été inspectés :

**>>>** Bâtiment administratif des services techniques

**>>>** Atelier des services techniques

**>>>** Micro-crèches de Comps

**>>>** Micro-crèches de Collias

**>>>** Déchetteries de Comps

**>>>** Déchetteries de Meynes

Le **rapport de la visite d'inspection a été adressé à la collectivité le 3 novembre 2021** et a été présenté par l'ACFI au CHSCT.

### **Appel à projets Fond National de Prévention des risques de la CNRACL**

La collectivité s'est portée candidate à l'appel à projets « Auxiliaire de puériculture » du Fonds National de Prévention des risques de la CNRACL.

La candidature a été envoyée au mois de juin 2021.

A l'issue de la sélection des différents projets reçus, le Conseil d'administration de **la CNRACL a décidé de retenir la candidature de la collectivité et de le lui accorder à ce titre un accompagnement financier de 200 000 €.**

## DIALOGUE SOCIAL

6

*Comités Techniques*



4

*Comités Hygiène Sécurité  
et Conditions de Travail*



6 Comités Techniques et 4 Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ont été organisés en 2021. Ces instances réunissent élus et agents dans le cadre du dialogue social et du droit à la participation des fonctionnaires à la détermination de leurs conditions de travail.

## TÉLÉTRAVAIL

Par **délibération du 6 décembre 2021**, le conseil communautaire a instauré le télétravail au sein de la communauté de communes après consultation du comité technique.

Le télétravail désigne toute forme d'organisation dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un agent hors de ceux-ci en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Il est possible, pour les agents occupant un poste télétravaillable, d'exercer le télétravail une **½ journée par semaine ou 1 journée tous les 15 jours** et ils bénéficient à ce titre des mêmes droits que les agents présents dans les locaux.

## FINANCES

### BUDGET PRINCIPAL 2021

#### Compte Administratif 2021 du Budget principal

| BUDGET PRINCIPAL         | FONCTIONNEMENT         |                        | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE               |                        |
|--------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
|                          | Dépenses               | Recettes               | Dépenses            | Recettes              | Dépenses               | Recettes               |
| Résultats reportés       |                        | 9 262 866.65 €         |                     | 1 096 454.09 €        |                        | 10 359 320.74 €        |
| Opérations de l'exercice | 18 704 506.21 €        | 19 863 517.13 €        | 554 801.71 €        | 532 196.45 €          | 19 259 307.92 €        | 20 395 713.58 €        |
| <b>TOTAUX</b>            | <b>18 704 506.21 €</b> | <b>29 126 383.78 €</b> | <b>554 801.71 €</b> | <b>1 628 650.54 €</b> | <b>19 259 307.92 €</b> | <b>30 755 034.32 €</b> |
| Résultats de clôture     |                        | 10 421 877.57 €        |                     | 1 073 848.83 €        |                        | 11 495 726.40 €        |
| Restes à réaliser        |                        |                        | 192 914.99 €        | 132 845.10 €          | 192 914.99 €           | 132 845.10 €           |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>    | <b>18 704 506.21 €</b> | <b>29 126 383.78 €</b> | <b>747 716.70 €</b> | <b>1 761 495.64 €</b> | <b>19 452 222.91 €</b> | <b>30 887 879.42 €</b> |
| Résultats définitifs     |                        | 10 421 877.57 €        |                     | 1 013 778.94 €        |                        | 11 435 656.51 €        |

#### Compte Administratif 2021 des budgets annexes

#### Budget annexe GEMAPI

| BA GEMAPI                | FONCTIONNEMENT      |                     | INVESTISSEMENT |          | ENSEMBLE            |                     |
|--------------------------|---------------------|---------------------|----------------|----------|---------------------|---------------------|
|                          | Dépenses            | Recettes            | Dépenses       | Recettes | Dépenses            | Recettes            |
| Résultats reportés       |                     | 3 475.22 €          |                |          |                     | 3 475.22 €          |
| Opérations de l'exercice | 273 754.84 €        | 270 279.62 €        |                |          | 273 754.84 €        | 270 279.62 €        |
| <b>TOTAUX</b>            | <b>273 754.84 €</b> | <b>273 754.84 €</b> |                |          | <b>273 754.84 €</b> | <b>273 754.84 €</b> |
| Résultats de clôture     |                     |                     |                |          |                     |                     |
| Restes à réaliser        |                     |                     |                |          |                     |                     |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>    | <b>273 754.84 €</b> | <b>273 754.84 €</b> |                |          | <b>273 754.84 €</b> | <b>273 754.84 €</b> |
| Résultats définitifs     |                     |                     |                |          |                     |                     |

**Budget annexe ordures ménagères**

| BA OM                    | FONCTIONNEMENT        |                       | INVESTISSEMENT      |                    | ENSEMBLE              |                       |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|
|                          | Dépenses              | Recettes              | Dépenses            | Recettes           | Dépenses              | Recettes              |
| Résultats reportés       |                       | 388 505.49 €          | 46 686.35 €         |                    | 46 686.35 €           | 388 505.49 €          |
| Opérations de l'exercice | 1 439 975.30 €        | 1 197 821.78 €        | 93 107.07 €         | 70 200.54 €        | 1 533 082.37 €        | 1 268 022.32 €        |
| <b>TOTAUX</b>            | <b>1 439 975.30 €</b> | <b>1 586 327.27 €</b> | <b>139 793.42 €</b> | <b>70 200.54 €</b> | <b>1 579 768.72 €</b> | <b>1 656 527.81 €</b> |
| Résultats de clôture     |                       | 146 351.97 €          | 69 592.88 €         |                    |                       | 76 759.09 €           |
| Restes à réaliser        |                       |                       | 37 047.96 €         |                    | 37 047.96 €           |                       |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>    | <b>1 439 975.30 €</b> | <b>1 586 327.27 €</b> | <b>176 841.38 €</b> | <b>70 200.54 €</b> | <b>1 616 816.68 €</b> | <b>1 656 527.81 €</b> |
| Résultats définitifs     |                       | 146 351.97 €          | 106 640.84 €        |                    |                       | 39 711.13 €           |

**Budget annexe SPANC**

| BA SPANC                 | EXPLOITATION       |                    | INVESTISSEMENT |          | ENSEMBLE           |                    |
|--------------------------|--------------------|--------------------|----------------|----------|--------------------|--------------------|
|                          | Dépenses           | Recettes           | Dépenses       | Recettes | Dépenses           | Recettes           |
| Résultats reportés       |                    | 11 244.17 €        |                |          |                    | 11 244.17 €        |
| Opérations de l'exercice | 26 367.24 €        | 6 476.28 €         |                |          | 26 367.24 €        | 6 476.28 €         |
| <b>TOTAUX</b>            | <b>26 367.24 €</b> | <b>17 720.45 €</b> |                |          | <b>26 367.24 €</b> | <b>17 720.45 €</b> |
| Résultats de clôture     | 8 646.79 €         |                    |                |          | 8 646.79 €         |                    |
| Restes à réaliser        |                    |                    |                |          |                    |                    |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>    | <b>26 367.24 €</b> | <b>17 720.45 €</b> |                |          | <b>26 367.24 €</b> | <b>17 720.45 €</b> |
| Résultats définitifs     | 8 646.79 €         |                    |                |          | 8 646.79 €         |                    |

**Budget annexe Halte fluviale**

| BA HALTE FLUVIALE        | EXPLOITATION        |                     | INVESTISSEMENT     |                    | ENSEMBLE            |                     |
|--------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
|                          | Dépenses            | Recettes            | Dépenses           | Recettes           | Dépenses            | Recettes            |
| Résultats reportés       |                     | 218 164.16 €        |                    | 35 909.96 €        |                     | 254 074.12 €        |
| Opérations de l'exercice | 173 430.15 €        | 82 649.09 €         | 37 963.25 €        | 44 275.62 €        | 211 393.40 €        | 126 924.71 €        |
| <b>TOTAUX</b>            | <b>173 430.15 €</b> | <b>300 813.25 €</b> | <b>37 963.25 €</b> | <b>80 185.58 €</b> | <b>211 393.40 €</b> | <b>380 998.83 €</b> |
| Résultats de clôture     |                     | 127 383.10 €        |                    | 42 222.33 €        |                     | 169 605.43 €        |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>    | <b>173 430.15 €</b> | <b>300 813.25 €</b> | <b>37 963.25 €</b> | <b>80 185.58 €</b> | <b>211 393.40 €</b> | <b>380 998.83 €</b> |
| Résultats définitifs     |                     | 127 383.10 €        |                    | 42 222.33 €        |                     | 169 605.43 €        |

**Budget annexe mutualisation**

| BA MUTUALISATION         | FONCTIONNEMENT      |                     | INVESTISSEMENT     |                   | ENSEMBLE            |                     |
|--------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
|                          | Dépenses            | Recettes            | Dépenses           | Recettes          | Dépenses            | Recettes            |
| Résultats reportés       |                     | 4 953.59 €          | 1 419.10 €         |                   | 1 419.10 €          | 4 953.59 €          |
| Opérations de l'exercice | 177 485.26 €        | 184 173.83 €        |                    | 3 083.04 €        | 177 485.26 €        | 187 256.87 €        |
| <b>TOTAUX</b>            | <b>177 485.26 €</b> | <b>189 127.42 €</b> | <b>1 419.10 €</b>  | <b>3 083.04 €</b> | <b>178 904.36 €</b> | <b>192 210.46 €</b> |
| Résultats de clôture     |                     | 11 642.16 €         |                    | 1 663.94 €        |                     | 13 306.10 €         |
| Restes à réaliser        |                     |                     | 13 306.10 €        |                   | 13 306.10 €         |                     |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>    | <b>177 485.26 €</b> | <b>189 127.42 €</b> | <b>14 725.20 €</b> | <b>3 083.04 €</b> | <b>192 210.46 €</b> | <b>192 210.46 €</b> |
| Résultats définitifs     |                     | 11 642.16 €         | 11 642.16 €        |                   |                     |                     |

**Budget annexe ateliers relais**

| BA ATELIERS RELAIS       | FONCTIONNEMENT     |                    | INVESTISSEMENT     |                    | ENSEMBLE           |                     |
|--------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
|                          | Dépenses           | Recettes           | Dépenses           | Recettes           | Dépenses           | Recettes            |
| Résultats reportés       |                    | 5 538.44 €         |                    | 8 089.17 €         |                    | 13 627.61 €         |
| Opérations de l'exercice | 57 495.63 €        | 51 957.19 €        | 38 221.84 €        | 47 962.49 €        | 95 717.47 €        | 99 919.68 €         |
| <b>TOTAUX</b>            | <b>57 495.63 €</b> | <b>57 495.63 €</b> | <b>38 221.84 €</b> | <b>56 051.66 €</b> | <b>95 717.47 €</b> | <b>113 547.29 €</b> |
| Résultats de clôture     |                    |                    |                    | 17 829.82 €        |                    |                     |
| Restes à réaliser        |                    |                    |                    |                    |                    |                     |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>    | <b>57 495.63 €</b> | <b>57 495.63 €</b> | <b>38 221.84 €</b> | <b>56 051.66 €</b> | <b>95 717.47 €</b> | <b>113 547.29 €</b> |
| Résultats définitifs     |                    |                    |                    | 17 829.82 €        |                    | 17 829.82 €         |

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****BUDGET PRINCIPAL 2021****Dépenses réelles 2021 :**

**44.63 %** Les atténuations de produits

**30.36 %** Les charges de personnel

**19.96 %** Les autres charges de gestion courantes

**4.94 %** Charges à caractère général (fluides, maintenance, télécommunications, affranchissement, repas des crèches, bus de la mer, etc).

**0.11 %** Autres dépenses réelles (intérêts emprunts, charges exceptionnelles)

## **452 478.00 €** **part communale du FPIC 2021**

L'année 2021 a été marquée par le reversement aux communes membres de la part communale du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communes) ce qui représente 452 478.00 €.

### **Participations versées aux différents organismes**

| ORGANISMES   | MONTANT 2021   |
|--|----------------|
| SICTOMU  | 1 592 604.00 € |
| SMICTOM  | 1 073 431.00 € |
| SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard<br>Office de Tourisme | 426 000.00 €   |
| PETR   | 104 293.00 €   |
| Association CLEANTECH VALLEE<br>Ancienne centrale EDF à Aramon | 50 000.00 €    |

### **Recettes réelles 2021**

**65.96 %** Impôts et taxes

**28.76 %** Dotations et participations

**4.44 %** Produits des services (participations des usagers pour le service « petite enfance », pour les spectacles culturels, mise à disposition de personnel aux communes et aux budgets annexes etc)

**0.84 %** Autres recettes réelles (atténuations de charges, revenus des immeubles, produits financiers, recettes exceptionnelles)

### **PRINCIPAUX BUDGETS ANNEXES 2021**

#### **Dépenses réelles 2021**

**>>>** Ordures ménagères :

**82.78 %** Charges à caractère général (fluides, maintenance, télécommunications, affranchissement, collecte et traitement des déchets, etc)

**13.74 %** charges de personnel

**3.25 %** charges de gestion courante

**0.23 %** Charges financières

**>>>** Halte fluviale :

**99.74 %** charges à caractère général (fonctionnement du site, dragage etc)

**0.26 %** Charges exceptionnelles

**>>>** Mutualisation :

**83.64 %** charges de personnel

**16.36 %** charges à caractère général (télécommunications, affranchissement, maintenance etc)

### **Recettes réelles 2021**

**>>>** Ordures ménagères :

**80.37 %** Impôts et taxes (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

**11.67 %** Produits des services, du domaine (écosoutiens etc)

**7.54 %** Dotations et participations

**0.42 %** Atténuations de charges

**>>>** Halte fluviale :

**54.16 %** Produits des services, du domaine

**44.76 %** Dotations et participations

**1.08 %** Autres produits de gestion courante

**>>>** Mutualisation :

**92.55 %** Produits des services, du domaine

**7.45 %** Dotations et participations

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Principaux investissements :

**76 000.00 €** participation au fonds L'OCCAL dans une démarche de soutien de l'économie.

**38 525.32 €** entretien et embellissement des sites dédiés à la petite enfance (opérations individualisées).

**19 422.20 €** Maison des services au public.

**100 803.86 €** autres (licences, logiciels, signalétique, matériel informatique, véhicule, réfection toiture siège etc).

### FOCUS SUR LE TAUX DE RÉALISATION DES DÉPENSES PRÉVUES EN 2021

**>>>** Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement : **96.48 %**

**>>>** Taux de réalisation des dépenses d'investissement hors opérations et hors 204 (dépenses d'équipement) : **46.86 %**

**>>>** Taux de réalisation des dépenses d'investissement par opération (dépenses d'équipement) :

- Schéma randonnée : 9.34 %
- Crèche d'Aramon : 71.86 %
- Crèche de Comps : 18.60 %
- Crèche de Collias : 6.73 %
- Crèche de Vers : 14.22 %
- Pôle enfance Remoulins : 16.04 %
- Crèche d'Estézargues : 23.72 %
- Crèche de Montfrin : 13.88 %
- Maison des services publics : 19.65 %
- ZA Domazan : 47.74 %
- Relais de services public : 48.68 %

### FOCUS SUR LA DETTE

**>>>** Dette du budget principal au 31/12/2021 (dette indirecte du budget annexe ateliers relais incluse) : 1 015 510.51 €

**>>>** Dette du budget annexe ordures ménagères au 31/12/2021 : 20 291.96 €

## ACTIVITÉ COMPTABLE 2020



**1331**  
titres



**110**  
titres / mois



**2891**  
mandats

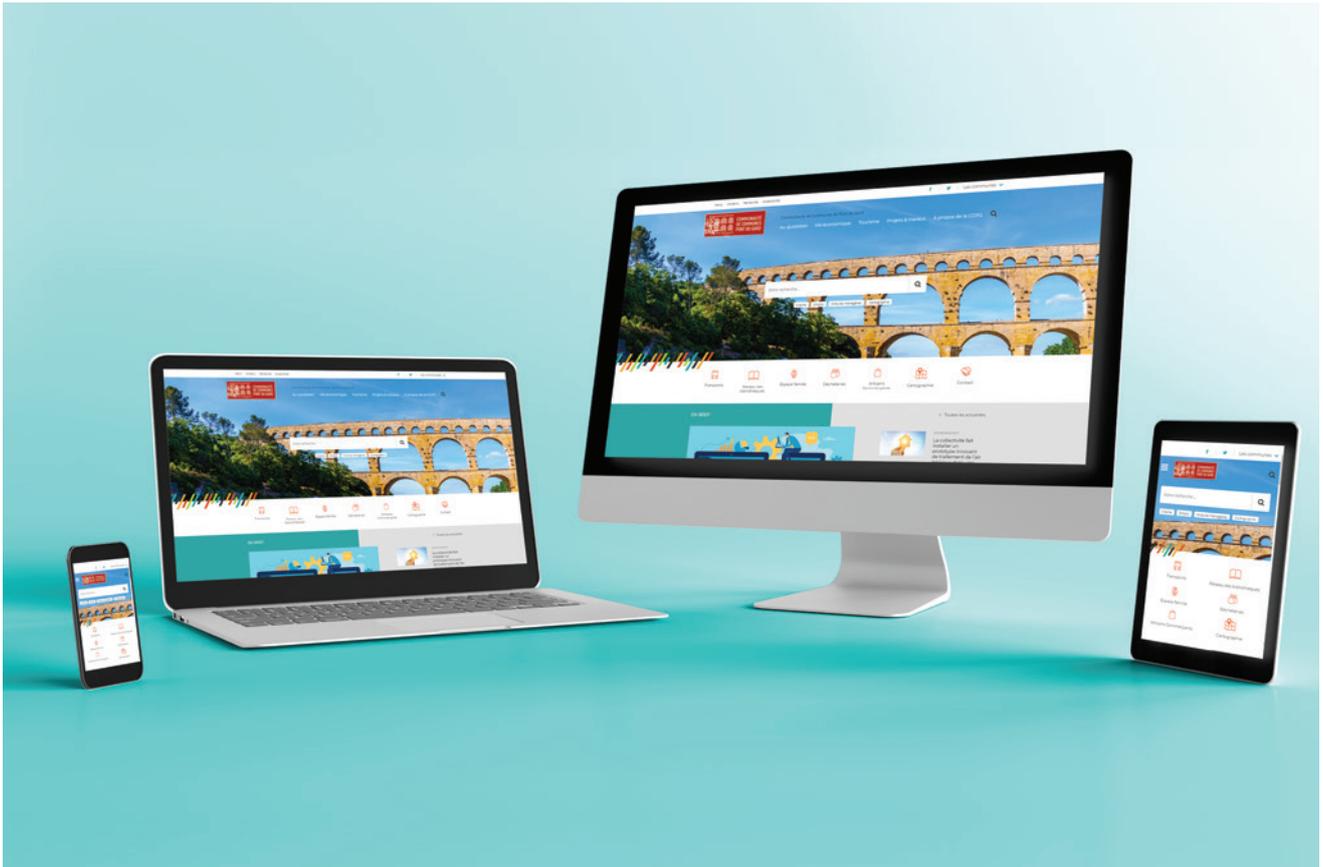


**240**  
mandats / mois

## COMMUNICATION

La communication de la collectivité est déclinée sur différents supports, en fonction des publics cibles : population, élus, partenaires institutionnels et socio-professionnels ou encore agents.

### COMMUNICATION NUMÉRIQUE EXTERNE



Le **site web [www.cc-pontdugard.fr](http://www.cc-pontdugard.fr)** : mis en ligne début 2017, il a généré **59 306 visites** en 2021 soit 162 visites par jour en moyenne. Il est la vitrine de la collectivité. **138 articles d'actualités** y ont été publiés en 2021.

Les informations publiées en actualité sur le site web sont par ailleurs relayées sur la **page Facebook de la communauté de communes** : [www.facebook.com/cc.pontdugard/](https://www.facebook.com/cc.pontdugard/). La couverture\* estimée de la page Facebook de la collectivité en 2021 est de **17 209 personnes** et de **2103 visites sur la page**.

La collectivité dispose aussi d'une page Facebook pour son relais intercommunal des services au public et une page Facebook pour son réseau intercommunal des bibliothèques.

La communauté de communes du Pont du Gard dispose également de **panneaux d'information lumineux** dans chacune des communes membres sur lesquelles la collectivité ou la commune directement peut publier une information à destination du public.

\* Nombre de personnes ayant consulté un contenu sur votre Page ou portant sur votre Page, notamment des publications, des stories, des publicités, des informations sociales sur les visiteurs qui interagissent avec votre Page, etc. La couverture est différente des impressions, qui peuvent inclure plusieurs vues de vos publications par une seule et même personne.

## PUBLICATIONS

La collectivité édite un magazine intercommunal et un agenda des manifestations tout deux semestriels et distribués dans toutes les boites aux lettres du territoire soit environs **13.200 foyers**. Des dépôts d'exemplaires en libre-service à destination des habitants sont également effectués dans les mairies du territoire.

En 2021, le magazine intercommunal a été imprimé à 26 800 exemplaires pour les deux éditions cumulées. Une édition a été distribuée au mois de janvier et l'autre au mois de juin 2021. Le magazine intercommunal permet aux habitants **d'être tenus informés des projets et actions menés par la collectivité**.

L'agenda des manifestations a été distribué aux mois d'août 2021. Des dépôts de l'agenda ont par ailleurs été effectués dans les offices de tourisme Destination Uzège-Pont du Gard, Avignon et Nîmes. Il n'y a pas eu de publication de l'agenda au 1er semestre 2021 en raison de l'annulation des manifestations suite à la crise sanitaire liée au COVID-19. L'éditions de l'agenda du second semestre 2021 a été imprimé à 14 500 exemplaires.

# 41 300

**Au total, se sont donc 41 300 exemplaires des publications de la collectivité qui ont été imprimés et diffusés.**



## COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

La communication opérationnelle accompagne les projets des différentes directions et services en concevant et réalisant des campagnes tous supports, toujours dans l'objectif d'**informer les habitants et de valoriser les projets auprès des publics cibles**.

Affiches, flyers, dépliants, mailings, oriflammes, x-banner, bâches pour barrières, badges, chevalets, invitations, vidéos promotionnelles, identités visuelles, bannières mail, questionnaires en ligne, goodies, articles en ligne, publication Facebook, relations presse, sont autant de supports et outils réalisés ou organisé par le service communication de la collectivité pour accompagner les services dans leurs besoins en communication.

### **Communication événementielle**

Le service communication participe à **la promotion et à la valorisation des événements portés par la collectivité ou dont elle est partenaire**, à travers la mise en place de plans de communication médias et hors médias. En 2021 et malgré le contexte sanitaire, plus d'une vingtaine d'événements grand public ont pu être organisés par la collectivité.

## COMMUNICATION VIA LA PRESSE ÉCRITE ET LES MÉDIAS LOCAUX

**+ de 340**  
**retombées de presse**

La Communauté de Communes du Pont du Gard collabore depuis de nombreuses années avec les médias locaux afin de diffuser ses informations au grand public. En 2021, se sont ainsi + de 340 retombées presse qui ont été comptabilisées pour la collectivité

La collectivité a également investi dans 1 campagne publicitaire dans les médias à l'occasion du festival « Au fil du Jazz ». Cet investissement a un triple objectif :

**>>>** Mettre en lumière une manifestation d'envergure pour faire rayonner le territoire,

**>>>** Accentuer la communication sur certains événements pour **augmenter leur fréquentation**,

## COMMUNICATION INTERNE

Une lettre d'information numérique à destination des agents est réalisée par le service communication depuis le mois d'avril 2020. 11 lettres d'informations ont été publiées en 2021.

**11** lettres d'informations aux agents réalisées

**2 256** consultations au total

Depuis le 1er janvier 2021, la collectivité diffuse également par mail une lettre d'information numérique aux élus du territoire. Cette lettre d'information comporte des actualités sur les projets et les services de l'intercommunalité et met également à disposition des élus un accès aux documents relatifs aux conseils communautaires.

**8** lettres d'informations ont été envoyées aux élus du territoire en 2021

## CHANGEMENT D'IDENTITÉ VISUELLE

Les élus ont souhaité mener une réflexion pour moderniser l'identité graphique de la collectivité.

Une nouvelle stratégie de marque a été décidée : les identités de toutes les structures ou services annexes de la collectivité seront rapatriées sous le même « bloc marque ». La collectivité sera ainsi identifiable dans tous ses domaines d'interventions et de compétences.

Un nouveau logo 100% production locale, fruit d'une démarche co-construite entre les jeunes des collèges d'Aramon et Remoulins et les élus locaux.



Le logotype est composé du nom de la collectivité qui a été raccourci, « Communauté de Communes Pont du Gard », associé à 3 éléments graphiques : un arbre, le Pont du Gard, et une représentation de l'eau.

L'arbre a été choisi comme symbole de vie. L'arbre est représenté par plusieurs formes qui s'entremêlent, pour former un tout. Cette représentation est évocatrice de l'intercommunalité : plusieurs communes qui coopèrent et qui composent notre communauté de communes.

Monument incontournable de notre territoire, le Pont du Gard est également représenté dans ce nouveau logo. Il s'agit en effet d'un élément fortement identifiable et propre à notre territoire.

Enfin, des formes graphiques sont disposées sous les arches du Pont du Gard pour évoquer l'eau, élément tout aussi incontournable de notre territoire : Le Rhône qui le traverse d'Est en Ouest et le Gardon qui le traverse du Nord au Sud.

### 15 logos déclinés pour les structures et services annexes





# **I. LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

## LE PROJET DE TERRITOIRE

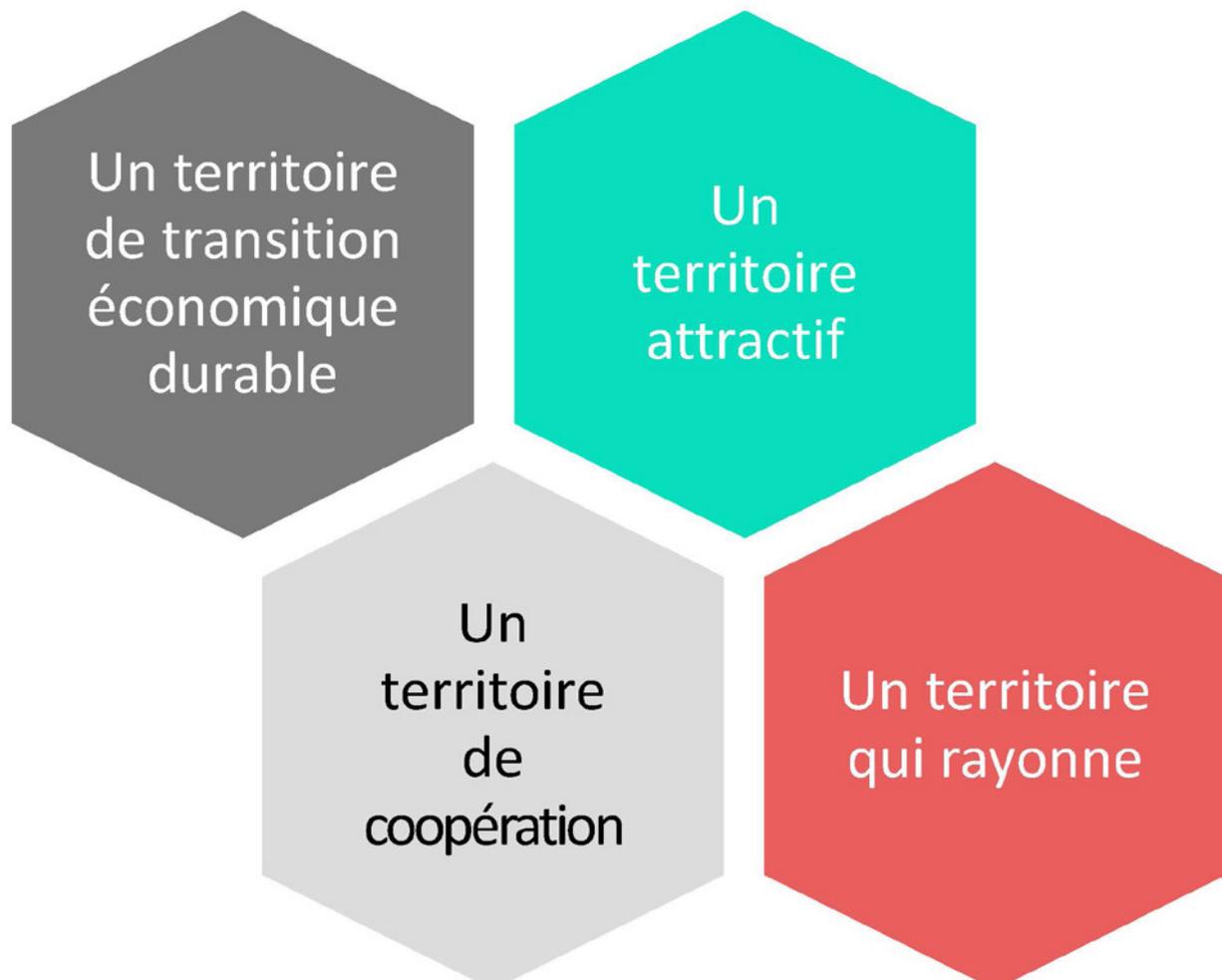
Par délibération du 6 décembre 2021, **le conseil communautaire a approuvé son projet de territoire qui permet de définir les axes de son développement jusqu'en 2030.**

Il s'agit d'un **projet global de développement**, porté par les acteurs locaux, qui aborde les différents domaines d'interventions du territoire : services à la population, développement économique, agriculture, tourisme, habitat, urbanisme, environnement, santé...

Ce document s'inscrit dans une démarche prospective et **définit les axes prioritaires de développement et les actions choisies** pour parvenir à l'atteinte des objectifs.

La démarche a fait l'objet de plusieurs ateliers collaboratifs avec les élus de la Communauté de communes, les maires des communes, les acteurs socio-économiques et les partenaires institutionnels, d'une consultation des conseils municipaux, d'un questionnaire à destination du grand public qui a récolté plus de 500 réponses permettant ainsi d'enrichir notre projet de territoire afin qu'il apporte une réponse concrète à vos préoccupations et vos besoins.

### QUATRE PRIORITÉS DÉFINIES



# AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET HABITAT, MOBILITÉS

## SYSTÈMES D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

### *WebSIG intercommunal*

La collectivité dispose d'un webSIG intercommunal, disponible pour les usagers ou professionnels. Il s'agit d'un système de cartographie en ligne.

Pour améliorer l'attrait vers les cartographies en ligne, une nouvelle page internet a été créée, plus didactique. Pour consulter les cartes en lignes : [https://sig.cc-pontdugard.fr/donnee\\_publiee/reg\\_plu/index.htm](https://sig.cc-pontdugard.fr/donnee_publiee/reg_plu/index.htm)

# 26 000 connexions

Le site a généré 26 000 visites, soit 71 visites par jour en moyenne, une augmentation de 18% par rapport à l'année précédente.

De nouvelles cartes ont été proposées en 2021 sur le WebSIG Intercommunal, certaines disponibles au public, et d'autres exclusivement réservées aux agents et élus du bloc local.



Adresses (modules)



Les propriétaires



Economie



### **Une convention (DE-2020-123) de prestation a été passée avec la CCBTA**

pour une durée d'un an. Cette convention fait suite au départ de leur agent en charge des missions de SIG et au besoin immédiat de continuité de service. C'est l'agent de la collectivité qui a réalisé sur 2021 les missions quotidiennes de la mise à jour de Vmap, de mise à disposition des données SIG, ainsi que des demandes spécifiques en cartographie.

C'est ainsi 29 jours de travail répartis sur l'année civile qui ont été menés pour le compte de la CCBTA.

Pour la première année de prestation, 5512 € ont été facturés à la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. Au vu de la qualité du service rendu, la CCBTA souhaite reconduire cette convention en 2022.

### **Dématérialisation des Autorisations d'urbanisme**

Le service a participé activement à la mise en place de la **dématérialisation des autorisations d'urbanisme, obligation légale au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Véritable appui technique dans la configuration des logiciels et dans la formation des agents d'urbanisme pour être opérationnels.

### **Mise en jour de la base Adresse**

Cette mission de mise à jour permet d'accompagner le développement de la fibre sur notre territoire, d'optimiser les livraisons des services postaux et également d'améliorer la rapidité des services de secours. La communauté de communes a ainsi aidé les communes dans la mise à jour des adresses, une remise à plat de l'adressage permettant aux bases de données nationales d'augmenter en fiabilité. Un travail fastidieux demandant des mises à jour quotidiennes. Une charte a été signée avec la base adresse nationale pour être référence comme contributeur privilégié.

### **BUS DE LA MER- ÉDITION 2021**

Pour la **dixième année consécutive**, la Communauté de Communes du Pont du Gard a entendu reconduire son opération « Bus de la mer » en s'assurant du strict respect des protocoles sanitaires. Elle a ainsi donné l'opportunité aux habitants du territoire de se rendre à la **plage du Grau du Roi, en bus pour 1€** pendant les mois de juillet et août 2021. Cinq bus étaient affrétés chaque semaine pour desservir les 17 communes membres.



## **1050 personnes transportées**

**>>>** Fréquentation 2021 : 1050 personnes transportées

### **MOBILITÉ DURABLE**

Les mobilités durables sont des **enjeux majeurs de la transition écologique** nationale avec une opérationnalité immédiate sur nos territoires ruraux.

L'inclusion sociale passe par la possibilité de pouvoir se déplacer en autonomie.

Le diagnostic du PCAET de la Communauté de communes du Pont du Gard démontre que le

**premier secteur émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES) et de CO<sup>2</sup> à l'échelle de l'intercommunalité est celui du transport.** Le diagnostic du plan de mobilité rurale simplifié réalisé par le PETR Uzège-Pont du Gard démontre que les habitants du territoire ont un taux de motorisation supérieur aux moyennes départementales et nationales.

Au-delà de l'aspect environnemental, les actions de mobilité peuvent aussi être des services inclusifs pour rompre l'isolement, diminuer les clivages et offrir à chacun de pouvoir se déplacer à moindre coût.

Conscient des enjeux actuels et à venir, les élus de la nouvelle mandature ont souhaité donner une ambition percutante à leur mandat, celle de **contribuer activement à la transition écologique et énergétique**. Ceci passe, entre autres, par la mise en place de projets de mobilité, alternatifs à la voiture individuelle, dans le but de lutter contre l'autosolisme (être seul dans sa voiture) et donc de réduire notre impact sur l'environnement.

### **Description des actions**

Pour cela, la communauté de communes a enclenché en 2021 deux nouvelles actions de mobilité :

1) Un **réseau de covoiturage** organisé et spontané sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité et en partenariat avec le syndicat mixte des gorges du Gardon sur les 12 communes du grand site Occitanie.



Ce réseau a pour but premier d'augmenter le nombre de personne par véhicule mais aussi de proposer un moyen aux personnes qui n'ont pas de voitures ou ne souhaitent pas l'utiliser de pouvoir être pris en charge par un automobiliste identifié. Ce réseau se caractérise sur le terrain par un panneau/arrêt positionné sur les communes pour la prise en charge des utilisateurs (7 arrêts par communes en moyenne) et par une application pour partager/publier/rechercher un trajet.

2) Une expérimentation de **location moyenne durée de vélos** à destination des habitants et des actifs de notre territoire.

Le but de cette opération étant d'inciter les citoyens (habitants et actifs sur le territoire) à changer les pratiques en leur mettant à disposition pour une période de deux mois maximum un Vélo (17 Vélos à Assistanes électriques, 5 vélos classiques ou et un vélo cargo pour PMR) tous bien équipés (cadenas, sacoches, gilet, casques ...) à un tarif attractif (40€ pour 2 mois pour les VAE et Vélo Cargo).

Cette expérimentation encouragée par la Région Occitanie sur 20 mois permettra de donner l'opportunité aux habitants et actifs de tester un autre mode de déplacement plus vertueux que la voiture pour ses déplacements quotidiens pour l'aider dans sa prise de décision et passer à l'achat d'un vélo. En complément, cette opération apportera des éléments statistiques et des données terrain pour faciliter, faire évoluer et accroître ensuite la pratique du vélo : 1) d'identifier les besoins en termes de mobilité à vélo 2) pour ensuite proposer ou accompagner à la mise en place d'un service de location de vélo adapté aux besoins du territoire et 3) identifier les points bloquants de déplacement.

ments (stationnement, absence d'infrastructure, partage de la voirie non sécurisé ...) pour intervenir dans un second temps dans des projets d'investissements.

Plan de financement du dossier Leader :

| Postes de dépenses                 | Montant (€TTC)   | Financeur                                | Montant €        | %           |
|------------------------------------|------------------|--|------------------|-------------|
| Mise en place covoiturage organisé | 25 976,55        | UE – FEADER (LEADER)                     | 50 219,88        | 60%         |
| Location des vélos                 | 45 004,85        | Autofinancement appelant du FEADER       | 12 555,00        | 15%         |
| Communication                      | 12 487,19        | Autofinancement n'appelant pas du FEADER | 15 693,71        | 19%         |
|                                    |                  | Recettes location de vélo                | 5 000,00         | 6%          |
| <b>Total</b>                       | <b>83 468,59</b> | <b>Total</b>                             | <b>83 468,59</b> | <b>100%</b> |

La collectivité a également organisé du 15 au 21 septembre 2021 des événements dans le cadre de la **semaine européenne de la mobilité**.

>>> 2 jours de baptême de l'autostop

>>> 1 session d'initiation aux vélos électrique

>>> 1 conférence sur l'histoire des chemins de fer sur le territoire

>>> 1 challenge interne à destination des agents et élus les incitant à pas utiliser de voitures cette semaine-là.

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

## CRÉATION D'UN ESPACE ENTREPRISE ET COWORKING

C'est en présence de nombreux officiels que la Communauté de Communes du Pont du Gard a inauguré jeudi 23 septembre 2021 son **nouvel espace de services aux entreprises et aux professionnel-le-s** dans les locaux de la Maison des services au public située 4 rue Saint André à Remoulins.

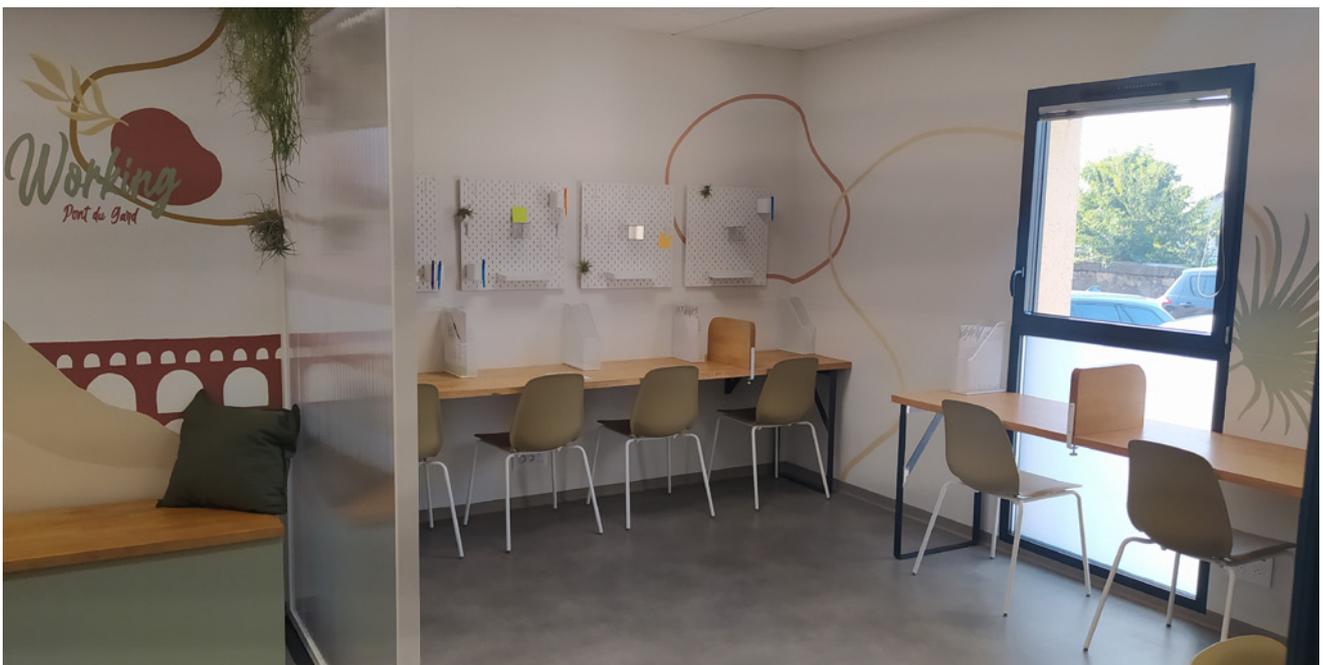
Cet « Espace entreprises » permet de **faciliter le parcours du/de la chef-fe d'entreprise** de la création, au développement en passant par la transmission. Il se veut être un lieu de rencontres privilégiées avec notamment les Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat mais aussi avec les réseaux comme Initiative Gard, ADIE ou encore le Réseau Entreprendre et également d'autres partenaires.

Pour bénéficier de cet écosystème porteur et facilitateur, il suffit de prendre rendez-vous avec le service développement économique de la communauté de communes afin d'identifier le besoin pour pouvoir mobiliser les partenaires en capacité de répondre à vos attentes. Au sein de cet espace la collectivité est également en mesure de vous mettre en relation avec les propriétaires d'espaces à louer ou de foncier disponible.

L'espace Entreprises de la Communauté de Communes du Pont du Gard accompagnera les entrepreneur-e-s sur les différents dispositifs d'aide et de financement (création, développement, innovation, trésorerie et immobilier), sur les problématiques de recrutements (besoins en personnel, aides à l'embauche,...) et également les questions liées à leur installation : terrains et locaux disponibles.

Ce lieu permet par ailleurs de favoriser la mise en réseau à travers des animations et ateliers mais aussi par des formations proposées aux professionnel-le-s.

### ***Un co-working accessible 24/24h et 7/7h***



Jouxant le nouvel Espace Entreprises, un co-working (espace de travail mutualisé et partagé) qui sera accessible 24/24h et 7/7j est également inauguré dans un contexte de développement des tiers-lieux et de mutualisation des moyens. Alors que la plupart des tiers lieux sont installés dans les grandes ou moyennes agglomérations, c'est suite à l'initiative du club des Entrepreneurs de l'Uzège-Pont du Gard que la collectivité a créé cet espace de coworking dans un environnement plutôt rural.

L'objectif est de favoriser l'attractivité du territoire pour la population active, principalement pour des travailleur·euse·s indépendant·e·s et télétravailleur·euse·s. Le lieu pourra également être utilisé par les entreprises du territoire pour organiser des réunions, conférences et/ou formations. Ponctuellement, il peut aussi être utilisé par les vacancier·ère·s souhaitant disposer d'un espace de travail adapté, ou même par les étudiant·e·s.

### **Concrètement, l'espace de coworking propose :**

**>>>>** 1 salle de réunion /conférence de 17m<sup>2</sup> (accueil de 14 personnes format réunion et 20 personnes format conférence)

**>>>>** 1 espace nomade / open space de 26m<sup>2</sup> (accueil jusqu'à 8 personnes)

**>>>>** 2 espaces privés / bureaux de 12m<sup>2</sup> chacun (accueil jusqu'à 4 personnes chacun)

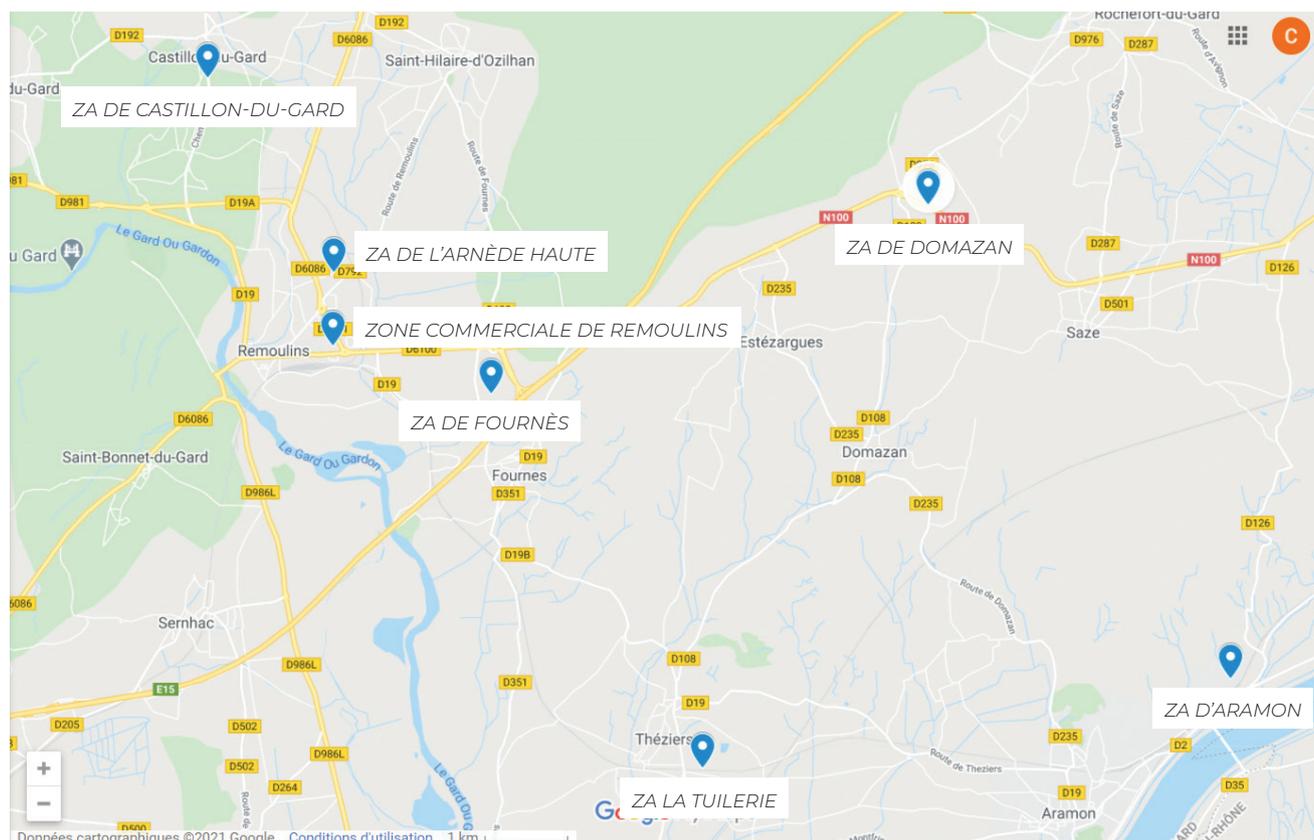
**>>>>** 1 espace détente et terrasse de 15m<sup>2</sup>

Il bénéficie par ailleurs d'une accessibilité adaptée aux personnes à mobilité réduite, d'un parking gratuit, de l'internet haut débit, d'un espace cuisine, de sanitaires et d'une imprimante professionnelle (impression/numérisation).



## ZONES D'ACTIVITÉS ET ZONES INDUSTRIELLES

Sept zones d'activités sont implantées sur le territoire de la collectivité. Les zones d'activités sont des sites réservés à l'implantation d'entreprises dans un périmètre donné qui réunissent autour d'un même objectif de croissance et dans une logique de partenariat les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises.



## ATELIERS RELAIS

Soucieuse de favoriser la création et l'implantation d'activités économiques sur le territoire pour soutenir l'emploi et le développement économique, la collectivité propose 4 ateliers à la location.

**861,63 €/mois**  
hors charges

Le prix de la location est fixé à 861,63 €/mois hors charges.

**32 063.34€**  
de recettes de loyers en 2021

## CLEANTECH VALLÉE & CLEANTECH BOOSTER

Suite à la fermeture de la centrale thermique EDF sur la commune d'Aramon, la Communauté de Communes du Pont du Gard a fait le choix, avec EDF, de prioriser la **redynamisation économique à travers les Cleantech** (valorisation des déchets, déconstruction, développement des ENR) qui avaient été identifiées comme un potentiel du territoire.

L'association Cleantech vallée, née d'une démarche de **co-construction entre partenaires publics et privés** a pour volonté de développer un programme qui puisse répondre aux exigences de la spécificité industrielle historique du territoire et l'inscrire dans l'économie de demain. Elle compte parmi ses membres fondateurs : EDF, la Communauté de Communes du Pont du Gard, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, Enedis, BRL, la Banque Populaire du Sud, Orano, la CCI du Gard, CEA, Sanofi, l'UIMM, Cyclium et le Pôle de Valorisation des Sites Industriels.

La Cleantech Vallée est par ailleurs un **opérateur du Contrat de Transition Ecologique**, signé le 6 décembre 2018, qui vise notamment à asseoir la notoriété nationale du territoire dans le domaine des Cleantech pour conforter son attractivité vis-à-vis des entreprises locales, régionales, nationales et internationales du domaine.

Les actions de la Cleantech Vallée sont multiples :

**>>>** Veiller à la structuration des entreprises, afin d'attirer et conserver les talents ainsi que développer de nouvelles activités économiques.

**>>>** Assurer la formation et l'accompagnement des entreprises, notamment en dialoguant avec l'éducation nationale, en définissant le besoin en stagiaire et en formation, à travers la mise en place de formations, en créant des conférences sur des activités spécifiques, et en créant un diplôme Cleantech Vallée reconnu.

### **CleanTech Booster**

Le premier projet de la Cleantech Vallée à se concrétiser est le Cleantech Booster. Il s'agit d'un **programme d'accélération de croissance, unique car c'est le seul à concerner le domaine des cleantech**. Son objectif est d'accélérer la croissance et le développement des entreprises du territoire Gardois en créant des emplois qualifiés.



Dix entreprises ont été sélectionnées pour composer cette deuxième promotion. Cinq sont nouvelles : Aquatech Innovation, Beoga, Mobeetip, T-Zic, Sterixene et cinq, déjà lauréates de la première saison, ont souhaité continuer leur processus d'accélération personnalisée : Alfileo, Fadilec, Innowtech, Mireio et Sirea.

## TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Le territoire Gard Rhodanien - Pont du Gard a été labellisé «Territoires d'industrie» lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2019.



L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une **stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires**. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur deux principes :

- >>>** Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des 124 territoires à forts enjeux industriels.
- >>>** Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'EPCI au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et de priorités, et surtout définir les actions concrètes les soutenant.

### **Enjeux du Territoire d'industrie**

Le territoire Gard Rhodanien - Pont du Gard a été labellisé « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2019.

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie.

#### **Axe 1 – Recruter**

Académie des prestataires / HACKADEM SUP / Accélérateur de recrutement / SPOC les pré-requis pour les formations « gestion des déchets des sites nucléaires » / Mairainage / Jeunes & Industries

#### **Axe 2 – Innover**

FABLAB du Gard Rhodanien / IMPLANTATION USINE GEOCHANVRE / Créer une solution innovante pour l'imagerie cellulaire : vers la commercialisation d'une nouvelle ligne de réactifs pour la recherche / Création d'un monodose PP stérilisable à ouverture facile / Développer une solution innovante d'emballage alimentaire à partir de matériaux recyclés

#### **Axe 3 – Attirer**

Réussir la mise en marché du Gard rhodanien-Pont du Gard auprès des entreprises et des salariés de la filière industrielle / Mission d'évaluation (technico environnementale) des potentialités foncières économiques à moyen terme / Business Industrie in Gard (BIG)

La Communauté d'Agglomération assurera l'animation des deux dernières années du Contrat à compter de septembre 2021 pour l'ensemble du territoire des 2 EPCI. La gouvernance de ce contrat est partagée entre la région, un chef d'entreprise, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et la Communauté de Communes du Pont du Gard.

## MARCHÉS NOCTURNES 2021

Pour mettre à l'honneur artisans et producteurs, la collectivité a organisé 10 marchés nocturnes prévus de fin juin à fin août permettant de découvrir les produits et savoir-faire locaux.

Ces marchés ont été organisés en partenariat avec l'association APPRAUPO.

>>> Valliguières : Lundi 28 juin

>>> Collias : Lundi 5 juillet

>>> Argilliers : Lundi 12 juillet

>>> Aramon : Lundi 19 juillet

>>> Théziers : Lundi 26 juillet

>>> Fournès : Lundi 2 août

>>> Castillon du Gard : Lundi 9 août

>>> Montfrin : Lundi 16 août

>>> Meynes : Lundi 23 août

>>> Domazan : Lundi 30 août

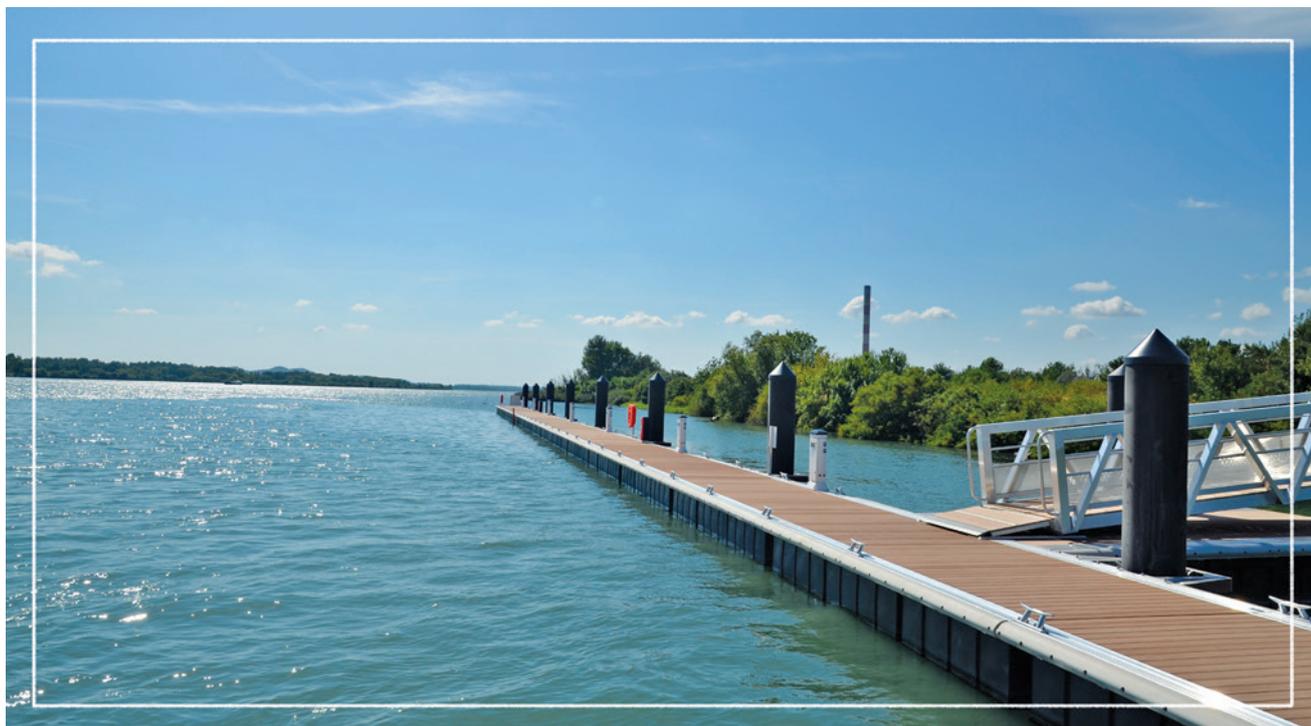


## FONDS L'OCCAL (COVID) :

Pour faire face à la crise sanitaire, la Région, le Département du Gard (jusqu'à fin 2021) et la Communauté de Communes du Pont du Gard, en partenariat avec la Banque des Territoires, ont mis en place un fonds d'aide d'urgence COVID.

***Participation au fonds à hauteur de 76 000€  
en 2021***

## RELAIS FLUVIAL « LES ESTÈRES »



Relais  
fluvial  
LES ESTÈRES

Le relais fluvial est un espace d'accueil où les bateaux de plaisance et les péniches-hôtels peuvent ancrer et profiter des sites touristiques, historiques et des centres urbains (commerces, restaurants, etc...).

Le relais fluvial des ESTERES, met à disposition **40 emplacements** pour l'accueil de bateaux de moins de 15 mètres ainsi qu'un **ponton de plaisance pour recevoir les péniches-hôtels** avec accueil spécialisé.

>>>> Conventionnement avec 2 résidents annuels de la Halte Fluviale pour l'accueil des usagers et collecte de la régie (location plan d'eau).

>>>> Entretien de l'ouvrage en régie par les services développement économique et touristique.

>>>> Promotion du site via l'office de tourisme.

### Budget annexe

| Année | Recettes d'exploitation réelles | Dépenses d'exploitation réelles |
|-------|---------------------------------|---------------------------------|
| 2021  | 44 685.84 €                     | 129 154.53 €                    |

Une opération de dragage du site a été effectuée en octobre 2021 d'un montant de 78 500 € HT

## SENTIERS DE RANDONNÉE

La collectivité dispose d'un Schéma Local de la Randonnée initié en 2008 qui représente plus de **350 km sillonnant les 17 communes qui composent le territoire au 31 décembre 2021.**

**>>>** Veille et entretien réalisés en interne

### **Carto-guide**

Un **carto-guide « Entre Rhône et Gardon »** retraçant l'ensemble des sentiers de randonnée et des sites de pratiques d'activités de pleine nature (canoé kayak, escalade, pêche) avec des propositions de randonnées, accompagnées d'informations pratiques, est disponible au prix de 5€ dans tous les offices de tourisme du Gard, à la maison du tourisme du Gard de Nîmes et dans certains commerces (librairies, grandes surfaces spécialisées, sites internet, magasins de sport...).

Pas de réédition en 2021.

## BOUCLES CYCLO

Dans le cadre des objectifs du Schéma Départemental du Tourisme des Loisirs et de l'Attractivité 2018-2021, le Département du Gard a souhaité aménager des **Boucles cyclo-découvertes**.

La CC du Pont du Gard a aménagé en 2019 deux boucles : la Boucle de l'Uzège-Pont du Gard et la Boucle de la vigne à vélo.

L'entretien de ces itinéraires est assuré en régie par le service développement économique et touristique.

## OFFICE DE TOURISME «DESTINATION PAYS D'UZÈS PONT DU GARD»

La Société Publique Locale (S.P.L.) « destination Pays d'Uzès Pont du Gard » est la structure qui porte l'**office de tourisme commun** avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzès. Les deux établissements étant actionnaires à 50% chacun.



## TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour sert à **financer les actions en faveur du tourisme** dont notamment les missions de la SPL « destination pays d'Uzès Pont du Gard ».

Le nombre d'hébergeurs actifs déclarés sur le territoire est de 162.

# 345 025,80€

Le montant encaissé sur l'année comptable 2021 est de 345 025.80 € (taxe de séjour reversée au département du Gard comprise).

NB : Attention ce montant ne permet pas de déterminer exactement le montant reversé au titre des nuitées 2021. En effet les opérateurs numériques reversant avec retard les montants qu'ils perçoivent.

## DES TRAINS POUR DÉCOUVRIR NOTRE TERRITOIRE

C'était une promesse de la Région Occitanie dans le cadre des Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité : **rouvrir au trafic voyageurs les 83 km de la ligne de la rive droite du Rhône entre Nîmes et Pont-St-Esprit**, ainsi que 5 autres lignes.

Après avoir réalisé des études préliminaires et une concertation publique, le projet est passé à la vitesse supérieure.

La mobilisation de la Région et des collectivités a permis d'**anticiper la réouverture de certaines gares et d'accueillir sur celle de Remoulins des «trains de l'événementiel» à l'été 2021.**

Fort de ce partenariat avec la Région et la SNCF, la gare de Remoulins a accueilli 4 «trains de l'événementiel» entre Juin et Septembre 2021. Au départ de la gare Nîmes Centre, les voyageurs ont pu venir à la découverte de notre territoire pour quatre manifestations. Le but : **faire connaître notre territoire au travers d'animations et le valoriser en le rendant accessible par le train dès l'été 2021, en attendant une ouverture totale au trafic voyageurs.** L'objectifs des trains de l'événementiel est donc de faire rayonner notre territoire en attirant un nouveau public sur des manifestations proposées pendant la période estivale.



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL - PCAET

Dans le cadre de la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), la Communauté du Pont du Gard s'est lancée dans l'élaboration de son PCAET pour :

**>>>** Répondre aux enjeux à la fois climatiques, énergétiques, économiques, sociaux, sanitaires, et environnementaux du territoire ;

**>>>** Réduire la facture énergétique du territoire et réinjecter le bénéfice dans l'économie locale.

Les élus communautaires ont approuvé le projet de PCAET au Conseil Communautaire du 21 septembre 2021. Le bureau d'études AD3E et MTDA nous accompagnent dans la démarche d'élaboration du PCAET.

Pour travailler sur le diagnostic et définir les objectifs stratégiques, les scénarii de transition énergétique associés et construire le programme d'actions avec les différents acteurs du territoire, les principales étapes de ce projet ont été les suivantes :

**4 réunions**  
du comité  
de pilotage

**1 séminaire**  
des élus les 13 et 14  
janvier 2021

**3 ateliers**  
de concertations  
pour les acteurs les  
3 et 4 mai 2021

**1 atelier**  
de concertation  
pour les agents le  
17 mai 2021

**La stratégie a été élaborée en suivant les 4 axes suivants :**

**>>>** Pour un territoire sobre en énergie

**>>>** Pour un territoire plus vertueux

**>>>** Pour un territoire préservé et résilient

**>>>** Pour des collectivités éco exemplaires

Le document identifie 15 objectifs stratégiques et 72 fiches-actions.

## 15 objectifs

- Se déplacer mieux et moins
- Vivre et travailler dans des bâtiments performants
- Coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie
- Consommer et produire localement
- Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère
- Tendre vers un territoire zéro déchets
- Développer l'économie circulaire
- Gérer durablement les espaces naturels
- Maitriser la ressource en eau
- Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers
- Développer le tourisme durable
- Renforcer la culture du risque et mener des actions de protection
- Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable
- Faire vivre le Plan Climat
- Construire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités

Les documents constitutifs du PCAET ont été transmis pour avis à l'autorité environnementale, à la Présidente du Conseil Régional et au Préfet de Région en date du 7 octobre 2021. Le dossier transmis était composé du diagnostic du PCAET, le rapport synthétique, le recueil des 72 fiches actions et l'évaluation environnementale stratégique avec son rapport non technique.

Sur l'année 2022 seront menées la concertation et la déclaration environnementale, la validation définitive interviendra ensuite et sera actée lors d'un Conseil Communautaire.

### GEMAPI

**L'EPTB Gardons assure la gestion de l'eau et des cours d'eau, dont la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), à l'échelle de l'ensemble du bassin versant des Gardons.** Dans ce cadre l'EPTB réalise de nombreuses actions sur le territoire de la communauté de communes Pont du Gard.

Ces actions s'articulent en 2021 autour de l'**entretien des cours d'eau** (équipe verte, entreprises selon un plan de gestion qui s'ajuste selon la situation de terrain, relayé notamment par les élus), la **gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques** (digues de Comps, Aramon et Remoulins et barrage de Théziers) et la **réalisation de projets de travaux importants** préparés depuis de nombreuses années :

**>>> Restauration du Briançon à Théziers**, lancée en 2019 (terrassement) et poursuivie en 2020/21 (plantation, entretien). Ces travaux concernent 3,5 km de cours d'eau pour un montant de **3,77 M€HT**. Ils visent à associer la prévention des inondations à la restauration des milieux aquatiques avec la suppression des digues en terre, le remodelage du cours d'eau pour conserver sa capacité hydraulique et la renaturation du cours d'eau.

**>>> Reprise de la passe à poissons de Remoulins**, rendue nécessaire par l'enfoncement du Gardon en lien avec le contournement du seuil situé plus en aval (seuil de l'ancienne prise d'eau du canal de Beaucaire). Les travaux se sont déroulés en 2021 et se sont élevés à **1.3 M€HT**.

**>>> Réalisation d'acquisitions foncières** amiables sur le secteur des Paluns pour la restauration d'un fonctionnement du secteur compatible avec une zone humide (maintien de l'agriculture mais avec adaptation de pratiques compatibles avec les prairies humides, travaux de restauration...). Le budget de cette opération a été porté à plus **d'1 M€**.

Ces différents projets représentent un **investissement de l'ordre de 6 millions sur le territoire** de la Communauté de communes. Ils sont réalisés avec le **soutien financier (80%) de l'Agence de l'eau, de l'Europe, de la Région et du Département du Gard**. L'autofinancement est porté solidairement par l'EPTB Gardons.

L'EPTB a également lancé de **nombreuses études sur les digues visant à respecter la réglementation nouvellement en place** (dossier d'autorisation supplémentaire des ouvrages, définition du système d'endiguement) : dossier d'autorisation des **digues de Comps, d'Aramon et de Remoulins**, étude du système d'endiguement de Comps. Dans le cadre de l'étude du système d'endiguement de Comps une démarche sur le devenir du canal de Beaucaire a été engagée fin 2019 en pleine collaboration avec les élus locaux. L'année 2020 a été consacrée à la réalisation du diagnostic et s'est prolongé en 2021 sur l'analyse et l'identification de projets en lien avec l'eau.

L'EPTB Gardons est également particulièrement investi dans les **réflexions liées à la ressource en eau notamment en lien avec les perspectives du changement climatique, très sévères sur notre territoire**. Plusieurs démarches à grande échelle concernent la Communauté de communes : étude des potentialités de stockages (en cours), suivi de la ressource en eau (La Baume) et des nappes, étude des Molasses Miocène de l'Uzège lancé en 2021, concerne essentiellement l'Uzège mais a une influence importante sur le bas Gardon) ...

*Le rapport complet d'activité de l'EPTB Gardons est téléchargeable sur son site internet : [www.les-gardons.fr](http://www.les-gardons.fr) – rubrique L'EPTB Gardons / Le syndicat / Les délibérations du comité syndical.*



*Vue aérienne de la passe à poissons de Remoulins : phase travaux en 2021*



*Vue aérienne du chantier sur le Briançon à Théziers*

## **II. ENVIRONNEMENT**

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

## GESTION DES DÉCHETS

### COLLECTE, TRAITEMENT, ÉLIMINATION, VALORISATION DES DÉCHETS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Communauté de Communes du Pont du Gard a pris la compétence « Élimination et valorisation des déchets des ménagers et déchets assimilés » jusqu'alors exercée par des syndicats ou par des communes. Les communes ont donc transféré l'ensemble de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) à la Communauté de Communes du Pont du Gard.

La Communauté de Communes du Pont du Gard s'est substituée aux syndicats préexistants sur son territoire sauf pour les communes de COMPS, MEYNES et MONTFRIN en régie directe. **La régie communautaire couvre une population de 7656 habitants.** La communauté gère donc en régie **deux déchèteries (Comps et Meynes)** et, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 30 Juin 2018, gérait la collecte des ordures ménagères pour les communes de Comps, Meynes et Montfrin. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2018, la compétence de collecte des ordures ménagères a été déléguée à la société Océan sous forme de Concession de Services Publics (CSP).



Carte des acteurs de la collecte des ordures ménagères au 31 décembre 2021

## COLLECTE ET ÉLIMINATION PAR LA RÉGIE COMMUNAUTAIRE

### Collecte des ordures ménagères

Tonnages 2021 de déchets collectés en régie et CSP (communes de Comps, Meynes et Montfrin)

**1 684,03 tonnes**  
Ordures ménagères résiduelles

**573,70 tonnes**  
de déchets recyclables

### Déchèteries

Tonnages collectés dans les déchèteries en 2021

| <b>Tonnages collectés dans les déchèteries en 2021</b> |              |  |                            |              |
|--|--------------|--|----------------------------|--------------|
| <b>Déchèterie de Meynes</b>                            |              |  | <b>Déchèterie de Comps</b> |              |
|  | Tonnage 2021 |  |                            | Tonnage 2021 |
| Enc. Incinérables                                      | 213.92       |  | Enc. Incinérables          | 344.34       |
| Enc. non incinérables                                  | 103.36       |  | Enc. non incinérables      | 239.44       |
| DDS  | 3.25         |  | DDS                        | 5.066        |
| Plâtre   | 29.46        |  | Plâtre                     | 60.32        |
| Gravats  | 492.22       |  | Gravats                    | 1190.80      |
| Carton   | 26.10        |  | Carton                     | 31.90        |
| Fer  | 49.84        |  | Fer                        | 93.22        |
| Bois   | 156.84       |  | Bois                       | 298.34       |
| DEEE   | 40.79        |  | DEEE                       | 57.01        |
| DEA (mobilier)   | 86.80        |  | DEA (mobilier)             | 130.20       |
| Déchets Verts  | 817.74       |  | Déchets Verts              | 1015.48      |
| Total  | 2020.32      |  | Total                      | 3466.11      |

## Indicateurs financiers

Un budget annexe ordures ménagères a été instauré depuis 2012. Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes du service ordures ménagères.

### Les dépenses du service s'élèvent en 2021 à :

>>> Dépenses en fonctionnement : 1 439.975,30 € TTC

>>> Dépenses en investissement : 139 793,42 € TTC

### Les recettes du service s'élèvent en 2021 à :

>>> Recette en fonctionnement : 1 586 327,27 € TTC

· Dont la TEOM qui s'élève à 962 715,41 €

· Dont les recettes et soutiens des éco-organismes qui s'élèvent à 235 106,37 €

>>> Recette en investissement : 70 200,54 € TTC

## Information complémentaire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les 17 communes et la reverse aux syndicats de collecte et de traitement concernés comme suit :

>>> SICTOMU

>>> SMICTOM

Seule la TEOM perçue sur les communes de Comps, Meynes et Montfrin est conservée pour le fonctionnement du service de collecte et traitement des déchets de ces trois communes.

## Vente de composteurs

La communauté de communes propose depuis octobre 2021 aux habitants des communes de Comps, Meynes et Montfrin la vente de composteurs.

Le composteur de 445 litres est vendu au prix de 20€ TTC par foyer.

**21 composteurs  
ont été distribués en 2021**

## LA COLLECTE ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SUR LES COMMUNES GÉRÉES PAR DES SYNDICATS

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard, **14 communes sont gérées par des syndicats** au 31 décembre 2021 au niveau de la collecte et du traitement des déchets.

Le **SMICTOM Rhône Garrigues** s'occupe de la collecte et du traitement des déchets sur 9 communes dont 4 dépendent de la collectivité soit 26 % du territoire.

Le **SICTOMU** gère quant à lui 34 communes dont 9 situées sur le territoire.

Afin de simplifier la gestion des déchets sur le territoire, la collectivité travaille avec les syndicats à une optimisation du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur les communes de l'intercommunalité. Plusieurs pistes sont à l'étude.

Pour plus d'information, l'ensemble des indicateurs techniques et financiers relatifs au service de collecte et d'élimination des déchets concernant les communes susnommées sont consultables dans les rapports annuels établis par le SMICTOM et le SICTOMU.



# **III. SERVICE A LA POPULATION**

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)



Service public d'assainissement non-collectif

L'Assainissement Non Collectif (A.N.C.) concerne les **immeubles et les maisons d'habitation individuelles, non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées.**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la collectivité assure les **missions de contrôle des installations et de leur fonctionnement** pour vérifier qu'elles répondent bien aux exigences en termes de salubrité publique et d'environnement. Le service est exploité en régie.

## 2379 habitants

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2379 habitants (1191 ANC et 2,3 personnes/foyer source : INSEE).

#### Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

**>>>** la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;

**>>>** la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs 2021 sont les suivants :

**>>>** Tarif du contrôle des installations neuves en € : 240

**>>>** Tarif du contrôle des installations existantes en € : 120

#### Bilan financier du SPANC pour l'exercice 2021

**>>>** Budget Prévisionnel Gestion des services :

Total dépenses : 29.083 € H.T | Total recettes : 38 880 € H.T

**>>>** Ecritures passées Gestion des services : 2

Total dépenses : 25 367,24 € | Total recettes : 6 476,28 €

#### Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité : 613.

## RELAIS INTERCOMMUNAL DE SERVICES AU PUBLIC



Relais  
intercommunal  
de services  
au public

Le relais accompagne les utilisateurs dans leurs démarches. Il a pour missions d'**accueillir, informer et orienter les usagers selon leurs besoins**.

Par ailleurs, la modernisation des services s'est traduite par le développement des services à distance et des **outils numériques**. Les usagers doivent composer désormais avec l'outil informatique.

Notre structure accompagne cette mutation par la mise à disposition d'une **aide matérielle** (parc informatique, scanner, photocopieur) mais également humaine.

Le 8 janvier 2020, le relais obtient la labellisation France Services. La convention France Services intègre 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.



Agence nationale  
des titres sécurisés



### Autres partenaires, non signataires de la convention :

- >>> Missions Locales jeunes
- >>> Conseil Départemental du Gard – UTASI Uzège Gard Rhodanien
- >>> Association CFFM (aide à l'insertion professionnelle)
- >>> Défenseur des droits
- >>> UFC que choisir
- >>> Réseau des partenaires sociaux (Uzège et Aramon)
- >>> Service Public Régional d'Orientation – Région Occitanie

## CHIFFRES CLÉS

**737**

accueils POLE EMPLOI

**131**

accueils MSA

**439**

accueils ANTS

**266**

accueils CFFM

**301**

accueils CAF

**264**

accueils CARSAT

**243**

accueils MLJ

**19**

accueils Permanence  
du Droit

**445**

accueils DGFIP

**8**

UFC que choisir

**195**

accueils CPAM

## FAITS ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

**>>>** Du 8 février au 12 mars 2021 : E-Forum de l'emploi saisonnier du Pont du Gard

**>>>** 5 juillet 2021 : Visite de la délégation préfectorale

**>>>** Du 11 au 15 octobre 2021 : Portes ouvertes France Services.

## MISE EN PLACE D'UN ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE

Consciente des enjeux de l'inclusion numérique, et à la demande de nombreux usagers, l'intercommunalité a souhaité proposer, en complément des missions des agents FRANCE SERVICES, une **solution d'accompagnement au numérique aux usagers**, en cohérence avec leurs besoins, au plus près de chez eux.

Pour cela, elle a recruté deux **conseillers numériques** en septembre puis novembre 2021, dans le cadre du plan France Relance.

## **POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE**

### **MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES**

Le début de l'année 2021 a été marqué par la crise sanitaire et a empêché la collectivité de programmer ses manifestations habituelles.

Néanmoins, la programmation a pu reprendre en septembre sous la contrainte des protocoles en vigueur et du pass sanitaire.

#### **SEPTEMBRE 2021**

03/09 - 20h – Festival Au fil du Jazz - Les TON-  
TONS SWINGERS QUINTET - Montfrin - Salle  
Madeleine Béjart

04/09 - 20h - Festival Au fil du Jazz - MODERN  
TIMES QUARTET- Comps - Salle polyvalente

05/09 -17h - Festival Au fil du Jazz - JOAK - Val-  
liguières - Foyer Fernand Benoit

10/09 -20h - Festival Au fil du Jazz - HOT JAZZ  
QUINTET – Meynes - Salle des fêtes

11/09 -20h - Festival Au fil du Jazz - DANY DO-  
RIZ & JEFF HOFFMAN - Théziers - Salle Volpel-  
lières

22/09 -de 9h à 12h - Du pré à l'arène - Arènes  
de Remoulins - Manade Joncas

#### **OCTOBRE 2021**

23/10 - 11h & 15h- Festival Big Zazou - Histoire  
en Bois - Meynes - Salle des fêtes

24/10 - 15h- Festival Big Zazou - Les fables de  
Jean de la Fontaine - Vers-Pont du Gard - Mai-  
son de la Pierre

25/10 - 11h & 14h30- Festival Big Zazou - La tête  
dans le sac - Estézargues - Salle du Forgeron

26/10 - 15h30 & 17h30 - Festival Big Zazou - Le  
pommier des petites bêtes (et des un peu  
grosses) - Domazan - Foyer communal

27/10 - 9h30 & 11h - Festival Big Zazou - Cache-  
Cache avec Popi le poisson - Argilliers - Ecole

27/10 - 16h - Festival Big Zazou - Flamen'clown  
- Valliguières - Foyer Fernand Benoit

28/10 - 11h & 16h30 - Festival Big Zazou - Les ca-  
hiers de Stella Belle - Castillon du Gard - Mai-  
son des associations

#### **NOVEMBRE 2021**

20/11 – 20H - FESTIVAL SAMEDIS D'EN RIRE -  
«CHÉRI, ON SE DIT TOUT !» - COMPS - SALLE PO-  
LYVALENTE

27/11 – 20H - FESTIVAL SAMEDIS D'EN RIRE - LE  
DINER DE CON - MONTFRIN - SALLE BADÈS

**1500 personnes**  
**environ réunies sur l'ensemble de cette programmation**

**46 900€**  
**de budget global**

## SÉANCES DE PROJECTION DVD

La communauté de communes offre la possibilité aux communes de faire des **projections de films à but non commercial** 2 à 3 fois par an (suivant les disponibilités). La communauté de commune prête le matériel de diffusion qui est composé d'un écran de projection, d'un lecteur DCD Blue ray et d'un système son. La collectivité prend à sa charge les droits de diffusion auprès des organismes concernés.

En 2021, 5 communes ont pu en bénéficier et 7 projections.

>>> 18/06 - Fournes - L'appel de la forêt

>>> 14/12 - Montfrin - Le prince oublié / le pôle express

>>> 16/12 - Saint Bonnet du Gard - Le pôle express / Pierre Lapin

>>> 17/12 - Collias - Le petit prince

>>> 21/12 - Valliguières - L'étoile de Noël

**Budget global : 1 950.23 €**

## LECTURE PUBLIQUE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DU TERRITOIRE

La communauté de communes compte **12 bibliothèques municipales** dans son réseau au 31 décembre 2021, ce qui représente plus de **66 590 ouvrages et documents** réunissant livres, CD, DVD, journaux et ressources numériques.



Réseau  
intercommunal  
des bibliothèques

### **Fonctionnement du réseau – Crise sanitaire COVID-19**

Durant l'année 2021, les bibliothèques ont dû adapter leurs ouvertures en respectant les jauges et le contrôle du pass sanitaire. A ces contraintes s'est ajouté un dysfonctionnement majeur d'un mois du logiciel de gestion des bibliothèques, lié à l'incendie de l'hébergeur de données OVH à Strasbourg en mars 2021.

La bibliothèque de Valliguières a rejoint totalement cette année le réseau.

**36 122 prêts**

**2 470 abonnements**

**1 038 réservations en ligne**

## APPEL A PROJETS

La Communauté de Communes du Pont du Gard a souhaité participer, dans le cadre de ses compétences, à la **promotion et au développement des activités physiques et sportives.**

Ainsi, les associations présentant des projets sportifs contribuant à l'animation et à l'attractivité du territoire, en cohérence avec les objectifs de la politique communautaire, ont pu répondre à l'appel à projets sur le thème du sport amateur.

Les projets soutenus :

**>>>** Le festival Saint Hilaire Danse (Association seconde parallèle) : 1000€

**>>>** Le Noël gospel des équidés (Association la cavalerie de Vers) : 1000€

**Budget global : 2000€ TTC**

## PETITE ENFANCE

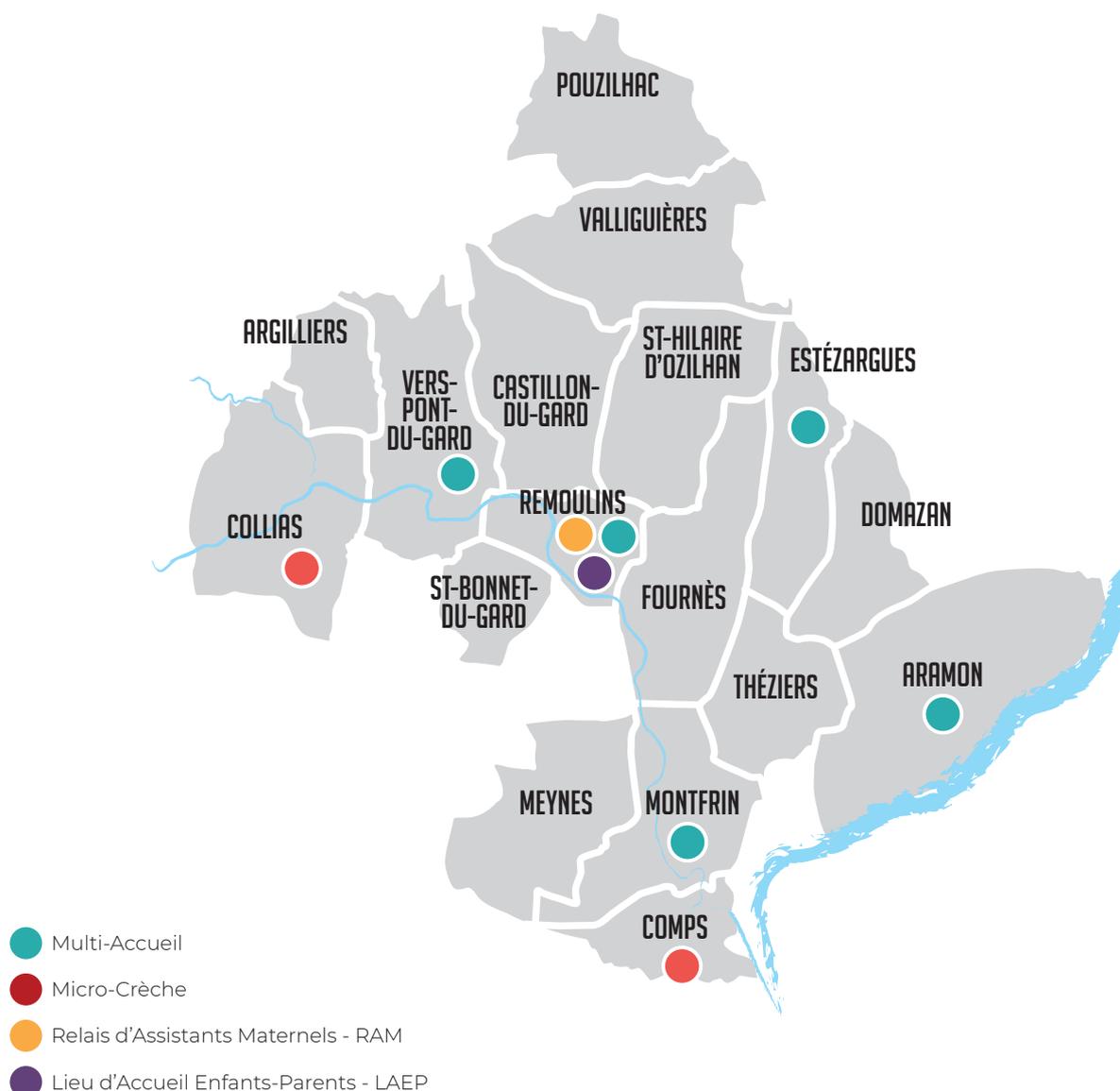
La Communauté de Communes du Pont du Gard s'est dotée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de la compétence Petite Enfance. D'une compétence partielle, limitée au Relais Assistants Maternels (RAM) et Crèches familiales en novembre 2006, la collectivité est désormais compétente sur l'ensemble de la politique Petite enfance de son territoire.

En 2019, la crèche associative « Galopins, Galopines » située à Estézargues est devenue intercommunale.

### LES STRUCTURES

Au 31 décembre 2021, le territoire est doté de **7 multi accueils dont 2 micro - crèches, d'un relais assistants maternels (RAM) et d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP).**

L'attribution des places est examinée dans le cadre d'une commission organisée au mois de mars de chaque année afin d'établir les listes d'enfants admis pour la rentrée suivante.



**40** places

Le Petit Poucet - Remoulins

**40** places

La Ruche enchantée - Montfrin

**30** places

La Ribambelle - Aramon

**28** places

Galopins-Galopines - Estézargues

**20** places

Les P'tits loups - Vers

**10** places

Les Pitchounets - Comps

**10** places

L'Oustaù des Péquelets (Collias)

**RPE  
& LAEP**

## ÉCOLO-CRÈCHES

Le projet d'écolo-crèche a été proposé et lors de la préparation du budget en fin d'année 2020 pour un démarrage en 2021.

**Mai 2021 :** Formation écolo crèche à Valliguières pour les directions de structure « Entrer dans la démarche » module 1 avec pour objectif une labellisation sous 3 ans

**Juin 2021 :** Formation écolo crèche à Valliguières pour les directions de structure « Entrer dans la démarche » module 2

**Novembre 2021 :** formation écolo crèche pour les personnels petite enfance (2 par structure) « Eduquer à l'environnement »

## RELAIS ASSISTANT·E·S MATERNEL·LE·S

Conformément au décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, le Gouvernement souhaite clarifier et simplifier la réglementation relative aux services aux familles en application de l'ordonnance du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (loi ASAP).

Ce décret modifie **le Relais assistants maternels qui devient le Relais petite enfance**.

Les missions du RPE sont ainsi les suivantes :

- >>>** Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel
- >>>** Offrir aux assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que pour les conseiller dans la mise en œuvre des principes applicables à l'accueil du jeune enfant
- >>>** Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile prévues au chapitre II du titre Ier du livre Ier de la deuxième partie du code de la santé publique
- >>>** Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir
- >>>** Informer les parents, ou les représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant et les accompagner dans le choix de celui le mieux adapté à leurs besoins.

## **CRISE SANITAIRE COVID-19**

Le premier semestre 2021 a encore été marqué par la mise en place de protocoles et de fermetures de section ou de crèche liés au covid 19.

### **Janvier 2021 :**

- couvre-feu mis en place à l'échelon national à compter de samedi 16 janvier dès 18 heures avec possibilité donnée aux parents de venir chercher les enfants + tôt sans pénalité financière.

- suspension de l'accueil de tous les enfants d'un même groupe dès le 1er cas confirmé covid 19 ainsi que la possibilité de fermer l'ensemble de la structure si un cas de variant y est suspecté ou confirmé

### **Mars 2021 :**

Après l'annonce de cas covid confirmés et de cas contact chez nos personnels, les structures du Petit Poucet (Remoulins), des Pitchounets et des Péquelets ont fermé du 08 au 12 mars 2021.

# SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

## POLICE INTERCOMMUNALE

La police intercommunale assure un service de nuit sur le territoire de la collectivité

Elle intervient au quotidien dans le cadre d'une surveillance générale et dans le cadre des missions qui lui sont dévolues sur les 17 communes qui composent le territoire au 31 décembre 2021

### *Interventions soumises à bilan*

#### Interventions concernant la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique

**>>>** A la demande des Maires

**>>>** A la demande ou suite au signalement des administrés.

**>>>** D'Initiatives (flagrant délit).

**>>>** Sur informations CORG ou PAM (Gendarmerie déjà engagés).

Pour

- Troubles à la tranquillité publique (nuisance sonore/regroupement)- Altercations/Agressions/rixes
- Vols simples/Vols à la roulotte/Cambriolages
- Police route (Contrôles/Verbalisations)
- Conflits de Voisinage
- Différents conjugal
- Violences intra/familiales
- Disparitions inquiétantes/fugues
- Accidents de la voie publique
- Signalement d'individu ou véhicule suspect
- Assistance individuelle/sécurisation/Pompiers
- Divers (divagation, feux, individu armé sur voie publique, camping sauvage, braconnage, salubrité publique...)

### *Chiffres clés*

**92 %**  
des nuits couvertes  
(soit 360 nuits)

**837**  
contrôles, lutte contre l'insécurité routière, couvre feu COVID

**281**  
interventions tranquillité/  
sécurité/salubrité publique

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - CISPD

Le CISPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance à l'échelle du territoire de la collectivité.

**La coopération avec les institutions publiques et les organismes privés prend forme au sein du CISPD.** Il s'agit de l'instance clé de la prévention partenariale.

Un programme de travail partagé y est élaboré dans le cadre d'un **plan local d'actions de prévention de la délinquance** intégrant les orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

### ***Mobilipass : intervention en maternelles GS***

Depuis 2019, la collectivité intervient dans les écoles du territoire pour développer une action de sensibilisation auprès des écoliers à l'environnement de la Sécurité Routière.

L'objectif de l'action est de participer aux apprentissages permettant aux enfants de 5 à 11 ans de devenir progressivement autonomes dans leurs déplacements (piétons, cyclistes et passagers de voiture ou de transport en commun).

Le thème de l'année 2021 était « le cycliste et son vélo » :

**>>>** Connaître les bons équipements de protection et de sécurité.

**>>>** Comprendre l'importance de vérifier son vélo avant de partir en promenade.

**55 enfants ont ainsi été sensibilisés** auprès des écoles de Comps et Domazan.

Depuis 2019, 304 enfants du territoire ont suivi l'action MOBILIPASS.

### ***HARCELEMENT SCOLAIRE : Réalisation d'une fiction Remoulins***

En France, 10% des élèves sont affectés par le harcèlement scolaire, soit environ 700.000 élèves. Cela correspond, en moyenne, à deux ou trois enfants par classe.

Le phénomène impacte les enfants de manière plus précoce et se renouvelle également sous de nouvelles formes, notamment le cyber harcèlement.

Les conséquences sont lourdes. La peur des agressions à l'école expliquerait environ 25% de l'absentéisme au collège et au lycée et 1/4 des victimes de harcèlement scolaire a déjà envisagé le suicide.

La collectivité a souhaité jouer un rôle dans la prévention de ce fléau et a proposé à l'équipe pédagogique du Collège Voltaire de Remoulins de **réaliser avec la classe de 5°C un court métrage sur le harcèlement en milieu scolaire.**

Ce support vidéo, fruit d'un **travail collaboratif remarquable entre les élèves et leurs enseignants**, permettra aux établissements scolaires du territoire de disposer d'un outil pédagogique dans le cadre des actions de sensibilisation faites sur cette thématique.

### **FORMATION DES POLICIERS MUNICIPAUX ET GENDARMES DU TERRITOIRE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES**

Une nouvelle action de formation sur les situations de violences au sein de la famille/conjugales à destination d'une **vingtaine de policiers municipaux et gendarmes du territoire** s'est déroulé le mardi 30 mars 2021 au foyer André Clément à Collias.

Cette journée de formation organisée en partenariat avec le CIDFF du Gard (organisme de formation agréé) a permis à l'ensembles des forces de l'ordre, dans leurs missions de détection et de signalement, de disposer d'informations et d'outils dans ce domaine.

### **PERMANENCES DU DROIT**

Des permanences du droit sont organisées **tous les 1er mardis du mois** dans les locaux de la Maison France Service à Remoulins et à la Maison des associations à Aramon.

Les juristes du CIDFF vous accueillent et étudient votre situation afin d'obtenir une information claire et précise.

Interventions dans le champ du droit des personnes et de la famille : droit de la famille, droit des consommateurs, droit international, droit pénal, droit du travail, droit locatif... Selon les situations, le CIDFF ayant signé une convention de partenariat avec le barreau de Nîmes, les habitants sont orientés vers des avocats du barreau de Nîmes.

**24 entretiens juridiques**

**19 personnes informées sur les problématiques juridiques**

**105 demandes**

### **Journée des femmes du 8 mars 2021**

Lors de l'ouverture du Conseil communautaire du 8 mars, le Président, Pierre Prat et le Vice-président délégué à la sécurité et la sureté, Numa Noël, ont prononcé 2 discours engagés sur le souhait de **faire de la lutte contre les violences faites aux femmes, un axe fort du mandat 2020-2026**.

Durant tout le mois de mars, dans le réseau des bibliothèques du territoire, divers ouvrages spécialisés sur la condition féminine sont mis à l'honneur.

## 1<sup>ÈRES</sup> ASSISES DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

C'est en réponse au Grenelle des violences conjugales que le Président, Pierre Prat a décidé de faire de la lutte contre les violences faites aux femmes un engagement fort de son mandat et d'être un acteur local de ce combat.

Engagée depuis de nombreuses années dans des actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, la collectivité en partenariat avec le CIDFF du Gard, avec le soutien de la Préfecture du Gard, a souhaité créer un rdv annuel à destination des différents acteurs professionnels qui interviennent dans le parcours d'une femme victime de violences sexistes et sexuelles.

C'est ainsi que **les 1<sup>ères</sup> Assises des violences faites aux femmes dans le Gard ont été organisées sur le site du Pont du Gard.**

La 1<sup>ère</sup> édition à destination des professionnels a porté sur les **violences au sein du couple.**

Près de 280 personnes, professionnels de santé, policiers, gendarmes, magistrats, avocats, travailleurs sociaux, personnels d'accueil au sein des services publics... étaient présents autour de 6 ateliers retraçant le parcours d'une femme victime de violences, depuis le dépôt de plainte jusqu'à l'accompagnement dans sa protection juridique.



## SURVEILLANCE DES BERGES DU GARDON PERIODE ESTIVALE

Depuis 5 ans, la Communauté de Communes du Pont du Gard met à disposition des communes de Collias, Remoulins et Vers Pont du Gard durant la période estivale, **2 ASVP** dans le cadre de la

mise en place d'un **service temporaire de surveillance des berges du Gardon, de la lutte contre les incivilités et du respect des consignes** (barbecues interdits..).

En effet, lors de cette période, ces 3 communes connaissent une affluence exceptionnelle en raison du nombre de touristes, augmentant les risques d'incendie et de sécurité publique.

Ils veillent à **faire respecter la propreté des lieux, la tranquillité, contrôlent le stationnement et empêchent les feux** comme les barbecues qui peuvent avoir des conséquences dramatiques sur la nature.

### **RENFORT DE GENDARMES DURANT L'ETE**

La Communauté de Communes du Pont du Gard accueille pendant la période estivale, des **renforts de gendarmerie mobile qui permettent de sécuriser le territoire** et plus particulièrement le Site du Pont du Gard.

Soucieux de l'image touristique du secteur et de la vie des habitants, le Département accompagne la collectivité dans cette mission en mettant à sa disposition un lieu d'hébergement pour les gendarmes sur la commune de Vers Pont du Gard.

### **CREATION D'UN SYSTEME DE GEOLOCALISATION DES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION**

La vidéoprotection consiste à placer des caméras de surveillance dans un lieu public (ou privé) pour prévenir et lutter efficacement contre tout acte de malveillance (intrusion, vol, agression, violence, dégradation, destruction,...). Elle renforce les fonctions essentielles de tout dispositif de sécurité.

## **112 caméras sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard**

Elles permettent aux forces de l'ordre de disposer de diverses informations avant d'intervenir.

La géolocalisation des caméras s'inscrit dans une stratégie globale de modernisation des moyens accordés aux forces de l'ordre.



# **IV. SCHÉMA DE MUTUALISATION**

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

## LES POINTS FORTS ET ACTIONS INNOVANTES 2021

L'appui a porté sur l'aspect rédactionnel et sur l'aspect juridique du montage de l'entente pluri-communale.

### RÉALISATIONS EN 2021

#### 14 JUIN 2021

Création du service commun commande publique affaires juridiques

#### 1ER SEMESTRE

Expérimentation d'un service d'ASVP de « surveillance de la voie publique à pied ou en véhicule comportant des missions de constatation et/ou de verbalisation d'infractions au code de la route, au code de l'environnement ou au code des assurances ou autres.

#### 2ème semestre

Le dispositif est rendu pérenne à compter du 1er juillet.

#### 18 novembre 2021

½ journée de sensibilisation et d'information sur les archives en présence de l'archiviste du CDG 30

#### 30 novembre 2021

½ journée de sensibilisation et d'information sur la cybersécurité en présence de la Gendarmerie

### Thématique URBANISME :

**>>>** Plus de cinq ans de fonctionnement.

Actes instruits en 2021 :

**304**  
*permis de construire*

**39**  
*déclaration préalable de travaux*

**21**  
*permis d'aménager*

**23**  
*CUB*

**6**  
*permis de démolier*

**>>>** Fonctionnement sur l'année 2021 à 2 instructeurs et 1 appui administratif représentant 2,50 équivalent temps plein.

**>>>** Paiement pour l'année de fonctionnement 2020 du service commun des ADS sous forme de titres exécutoires (50 % en mai et solde en septembre 2022) d'un montant de 110 731,75 €.

### **Thématique Conseil, Maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie :**

Pour les communes de la Communauté de communes du Pont du Gard adhérentes à la mutualisation informatique, celles-ci bénéficient de l'expertise du technicien informatique sur différents projets.

Pour les communes de notre territoire, la **mise en place d'une fibre propriétaire permet également une interconnexion informatique optimale** (Mairie, crèche, école, service technique...). L'évolution des débits permettra par la suite à la collectivité de proposer une mutualisation vers des datacenters ecoresponsables limitant ainsi l'impact carbone de ces technologies et de proposer des évolutions technologiques et de mutualisation des coûts intéressantes.

**>>>** **11 communes adhérentes au service commun.** Il s'agit de COLLIAS, COMPS, DOMAZAN, ESTEZARGUES, FOURNES, MONTFRIN, POUZILHAC, REMOULINS, SAINT BONNET DU GARD, THEZIERS, VALLIGUIERES.

**>>>** Les principales actions possibles :

- Sensibilisation, prise en main et mise à jour de logiciels
- Etude sur le changement d'ordinateurs
- Sécurisation des données par des sauvegardes externalisées
- Etude portant sur l'optimisation du réseau téléphonique générant des économies par un passage en IP
- Etude pour le changement de serveur, l'évolution des outils informatiques ainsi qu'une migration de la messagerie vers un hébergement externalisé
- Préconisations et conseils pour disposer de l'équipement et de ses annexes nécessaires pour organiser des réunions virtuelles, des visioconférences...
- Accompagnement de la transition numérique des acteurs du territoire par la poursuite des préconisations techniques et de conseil auprès des communes membres du service commun

Fonctionnement sur l'année 2020 à 1 agent dont le temps de travail est réparti à 60 % pour les missions du bloc local et 40 % pour des missions de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

### **Thématique Ressources Humaines :**

**>>>** Compte-tenu de la pandémie liée à la COVID 19, seules **deux formations** ont pu être dispensées en « union » portant pour 2021 sur :

- « Maintien et actualisation SST »
- « La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil ».

**>>>** Ces actions de formation n'ont pas été payantes. L'effectif, en raison de la situation « post

confinement » était de 10 à 15 par session. Elles ont été financées par les cotisations patronales versées mensuellement par les collectivités.

**>>>** Elles représentent **3 jours ouvrés pour regroupant 25 agents** dont 9 issus de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

### **Thématiques assistance technique :**

**>>>** Deux an et demi de fonctionnement au printemps 2021.

**>>>** 11 communes ont conventionné à ce jour, dans le cadre des prestations de services techniques. Il s'agissait de Castillon du Gard, Collias, Comps, Estézargues, Fournès, Pouzilhac, Remoulins, St Bonnet du Gard, Théziers, Valliguières.

**>>>** Missions et communes d'intervention sur l'année 2021 pour 13 343,48 €:

#### **Aramon**

- Fabrication de mobilier urbain : barrières et potelets amovibles « Arc-en-ciel »
- Fabrication et pose de garde-corps et de protections antichute pour les réservoirs haut et bas, et le poste de relevage des arènes

#### **Estézargues**

- Fabrication et pose d'une porte barreaudée pour l'accès PMR à l'ascenseur de la mairie
- Étanchéité porte d'accès ascenseur dans la cour de l'école
- Fabrication de mobilier urbain : 2 barrières sur mesure à boules et croix de St-André

#### **Valliguières**

- Fabrication et pose de 2 barrières amovibles de 8,40 m et 6,60 m et 2 portillons

#### **Collias**

- Fabrication et pose d'une barrière double battant pour l'accès aux berges du gardon

#### **Saint-Hilaire d'Ozilhan**

- Fabrication et pose de grilles de protection pour la porte et les fenêtres de la face arrière de la mairie

#### **Théziers**

- Fabrication et pose d'une porte métallique pour l'accès aux vestiaires du stade de football communal

### **Thématique sécurité et prévention du jour :**

#### **Surveillance des berges du Gardon**

**>>>** Accompagnement de proximité a été remboursé à hauteur de 30 513,48 € sur le BP pour la partie expérimentation et 32 000 € sur la BA mutualisation lors le service a été pérennisé par

les communes utilisatrices en fonction du temps passé et du service fait.

- >>> Les missions, exercées par 2 agents à temps plein, ont concerné notamment le respect des mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la pandémie liée à la COVID 19, relations de proximité avec la population locale et estivale, l'assistance des agents de police municipale, la surveillance des berges du Gardon, le constat des infractions à la loi, prévention, surveillance et répression du bon ordre, de la tranquillité, des risques d'incendie...

**Expérimentation d'un service de « surveillance de la voie publique puis pérennisation du dispositif ASVP à pied ou en véhicule** comportant des missions de constatation EXPERIMENTATION D'UN SERVICE DE « SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE A PIED OU EN VEHICULE COMPORTANT DES MISSIONS DE CONSTATATION ET/OU DE VERBALISATION D'INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE, AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT OU AU CODE DES ASSURANCES OU AUTRES »

- >>> Afin de remédier aux difficultés que connaissent les communes de petite taille telles que DOMAZAN, FOURNES, REMOULINS, SAINT BONNET DU GARD, SAINT HILAIRE D'OZILHAN, dans la surveillance de la voie publique, des missions qui en découlent, et dans le cadre d'une opération expérimentale.

- >>> Les missions, exercées : patrouilles pédestres, en véhicule du territoire et des espaces publics des communes adhérentes, déplacement et surveillance générale de la voie publique sur le territoire des communes adhérentes, relations de proximité avec la population locale, avec les professionnels, analyse des demandes des usagers et apporter des réponses adaptées, surveillance possible de sécurité aux abords des écoles, informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques, sur la propreté des voies et des espaces publics, ... relevé de tous les faits susceptibles de mettre en péril la sécurité des biens et des personnes dans tous les domaines (voirie, urbanisme, incendie...) et de tous les comportements susceptibles de troubler l'ordre public, et signalement à l'autorité territoriale qui décide des suites à donner, constat et répression (selon l'assermentation) des infractions au Code de la Route, au Code des Assurances, au Code de l'Environnement (dépôts sauvages),...

## ANIMATION ET PORTAGE ADMINISTRATIF DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

- >>> Troisième année de fonctionnement du budget annexe « Mutualisation » distinct du budget principal sur lequel ont été retranscrites les différentes actions déployées par les dispositifs de mutualisation en vigueur sur 2021.

